



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session ordinaire 2009

Séance plénière du lundi 20 juillet 2009

Compte rendu

Sommaire

Séance plénière: matin

Pages

Excusés3

Communications

Installation de membres3

Déclaration-programme du Collège

Débat public3

*(Orateurs: Mmes Françoise Schepmans, Anne-Sylvie Mouzon, M. Michel Colson, Mme Anne Herscovici,
MM. Joël Riguelle, Didier Gosuin, Mme Fatoumata Sidibe)*

Communications

Constitution des Assemblées16

Nomination des commissions16

Déclaration-programme du Collège

Débat public (suite).....16

(Orateurs: M. Christos Doukeridis, ministre-président, Mmes Françoise Schepmans, Anne-Sylvie Mouzon,
M. Michel Colson, Mme Anne Herscovici, M. Joël Riguelle)

Motion de confiance du Collège

Vote nominatif.....21

Clôture.....22

Annexe23

Séance plénière: matin

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h44.

*Mme Olivia P'tito
prend place au Bureau en qualité de secrétaire.*

*(Les procès-verbaux des séances plénières du 16 juillet 2009
sont déposés sur le Bureau)*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- Mme Céline Fremault, pour raisons de santé;
- M. Jamal Ikazban.

COMMUNICATIONS

INSTALLATION DE MEMBRES

Mme la Présidente.- Lors de la séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale de ce vendredi 17 juillet, M. Gaëtan Van Goidsenhoven a prêté serment en qualité de député du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. En vertu de l'article 60 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, il est désormais membre du Parlement francophone bruxellois et il me revient le plaisir de lui souhaiter la bienvenue.

(Applaudissements)

Nous accueillons à nouveau M. Mohammadi Chahid, réinstallé suite à la prestation de serment de Mme Fadila Laanan en qualité de ministre du Gouvernement de la Communauté française.

(Applaudissements)

DÉCLARATION-PROGRAMME DU COLLÈGE

DÉBAT PUBLIC

Mme la Présidente.- J'ouvre le débat public sur la déclaration-programme du Collège.

Nous avons entendu le ministre-président. Deux orateurs sont mandatés par groupe avec une heure maximum par groupe à laquelle s'ajoutent dix minutes par orateur non mandaté.

La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Après avoir écouté la déclinaison des priorités du Gouvernement pour cette nouvelle législature, il serait injuste de ne pas saluer les progrès quand ils existent ou d'éluder un certain nombre d'objectifs louables. Néanmoins, les années m'ont appris que le décalage est parfois grand entre les mots et les actes.

Si le groupe MR entend mener une opposition constructive et, partant, soutiendra tous les projets qu'il jugera positifs pour l'avenir des francophones bruxellois, nous avons bien compris qu'ils ne pourront se réaliser que selon les moyens budgétaires disponibles, comme vous le répétez tout au long de votre accord. La question du refinancement de l'institution et de son organisation se pose évidemment.

Nous sommes tous concernés par les politiques du coeur, comme nous aimons à les appeler, et par leurs usagers et acteurs. Au cours de cette législature, nous devons nous interroger sur le regard que nous portons sur la Commission communautaire française ainsi que sur celui porté par les autres entités à son égard. Cette double interrogation reflète évidemment toute la problématique des finances de notre institution.

"Aide-toi et le ciel t'aidera", nous dit l'adage populaire. En ce sens, j'ai pris bonne note des différentes mesures que le Collège veut adopter sur le plan budgétaire et ce, dans le contexte souhaité d'un refinancement structurel partiel. Mais de quel montant? Sera-t-il suffisant et quand viendra-t-il? Quoi qu'il en soit, il faudra bien faire un effort de créativité pour dégager des solutions complémentaires.

Ainsi, qu'en sera-t-il de la solidarité francophone et, partant, de la nécessité de renégocier le décret du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française? La clé actuelle de 77%-23% est l'héritage d'une époque où il avait fallu venir en aide à la Communauté française. Il est connu de tous qu'avec une clé de répartition de 75%-25%, nous pourrions bénéficier de marges financières utiles à la conduite de nos politiques.

Le MR s'est montré constructif en déposant il y a plusieurs mois des projets allant dans ce sens à la Commission communautaire française mais aussi à la Communauté française. Quelle sera l'attitude de la majorité? Qu'en sera-t-il, Monsieur le Ministre-Président?

En outre, les fonds Beliris méritent aussi notre attention. Pourquoi ne pas envisager des discussions visant à un approfondissement de cet accord dans des domaines relevant de la Commission communautaire française qui sont liés au rôle international de Bruxelles? Je songe entre autres à la politique du tourisme mais aussi au financement d'infrastructures culturelles qui profitent bien plus qu'aux seuls francophones.

Pour chacune des pistes énoncées, le groupe MR soutiendra la majorité si elle entend prendre les mesures nécessaires pour redonner du souffle à l'institution. Enfin, suivant un autre adage, "charité bien ordonnée commence par soi-même", j'ai noté que l'accord de gouvernement promeut une mesure qui nous est chère, à savoir l'examen des modes de financement alternatifs en matière d'infrastructures, en ce compris les partenariats public-privé, pour soutenir en particulier les projets relatifs aux personnes handicapées.

M. le Ministre-Président, nous appuyons cette approche novatrice mais ne pourrait-elle pas s'appliquer à d'autres compétences de la Commission communautaire française, par exemple l'enseignement?

Le gouvernement se dit résolu à affronter le problème financier de notre institution mais il lui faudra faire bien plus que tenir sa parole. En effet, ainsi que le rappelait une récente étude du professeur Deschamps, en l'absence d'une approche rapide et volontariste du problème, nous n'aurons aucune marge de manoeuvre jusqu'en 2019. La concrétisation d'un tel scénario serait tout simplement catastrophique au vu des besoins croissants de notre population qui augmente.

Un autre point de votre déclaration concerne la bonne gouvernance. Il est en effet prévu que le gouvernement adopte un plan de modernisation 2010-2014 pour l'administration. Ce dernier devra allier la simplification administrative, l'optimisation de l'informatique et les transversalités entre les services.

Fort bien quant aux principes mais je suis néanmoins surprise de ne pas avoir entendu davantage de références et de précisions relatives à la maîtrise des coûts. Mon propos ne concerne évidemment pas les agents qui assurent le quotidien à travers des missions de qualité mais bien le renforcement des outils de contrôle visant à dégager, dans la mesure du possible, des économies utiles.

Toujours à propos de la gouvernance, je note avec satisfaction la création d'un tableau de bord reprenant les objectifs du gouvernement et les états d'avancement de ses projets. Nonobstant ce souci de transparence et d'efficacité, j'espère que ces informations seront aussi diffusées régulièrement auprès de notre Parlement mais également dans le grand public.

En ce qui concerne le non-marchand, votre déclaration fait bien de signaler que depuis une dizaine d'années, les salaires ont été fortement revalorisés. Ceci dit, cela concerne surtout l'époque où le MR était au pouvoir et vous le lui avez suffisamment reproché. Vous dites que le gouvernement veillera à rapprocher les statuts des travailleurs mais vu la situation financière de notre institution, autant dire que vous ne vous engagez à rien.

Mon intervention porte aussi sur les réponses à apporter au défi majeur que doit relever Bruxelles, à savoir le manque de formation et de qualification qui sont à la source de ces catastrophes que sont le chômage et la précarité. Le constat est connu, près de 100.000 personnes n'ont pas d'emploi et 25% de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté. S'il fallait encore le préciser, j'ajouterais que beaucoup d'autres problèmes sont directement influencés par cette situation tels que la crise du logement, l'accès aux soins de santé ou encore l'insertion socioprofessionnelle.

Vous parlez beaucoup de synergies, mais quel échec pour la formation! Quel échec que de ne pas avoir ramené la formation des demandeurs d'emploi dans les compétences du ministre de l'Economie et de l'Emploi! Nous constatons donc que la bonne volonté affichée fait place aux petits arrangements, non pas entre amis mais entre ministres afin que chacun d'eux maintienne son pré carré au détriment d'une politique cohérente.

Pour le reste, nous appuyons la définition d'un plan stratégique pour la formation, coordonné avec l'alliance emploi-environnement et établi en concertation avec la Communauté française. Toutefois, selon l'accord de législature, il apparaît que Bruxelles Formation ne sera doté d'un contrat de gestion reprenant ledit plan qu'au second semestre 2010, et que "sa mise en oeuvre progressive sera programmée en fonction des moyens budgétaires". Une fois encore ...

La formation permanente des Classes moyennes est quant à elle à nouveau délaissée. Cela nous fait craindre que le développement des missions de ces opérateurs ne sera pas assez outillé, ni

décliné dans les délais face à l'urgence de la situation. Or, la formation est l'une de ces missions, peut-être la première, et n'apparaît pas suffisamment dans votre déclaration.

Quant au projet de conférence interministérielle qui assurera le suivi de la réalisation du plan stratégique, le groupe MR sera très attentif à ce que le dialogue réponde aux espérances et ne se réduise pas à une peau de chagrin comme par le passé.

Pour mettre en oeuvre une véritable politique d'orientation professionnelle et d'information, il est prévu que le Collège soutienne le rôle de Carrefour Formation ainsi que les collaborations avec des partenaires tels que les missions locales, Actiris ou les centres PMS. Nous approuvons cette idée mais elle nous laisse sur notre faim. En effet, avec le projet de contrat professionnel obligatoire pour les moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi concernés seront plus facilement orientés vers les services de Bruxelles Formation ou des différents organismes d'insertion socioprofessionnelle. Des solutions devront néanmoins également être trouvées pour attirer davantage les autres catégories de public pas toujours suffisamment informées ou sensibilisées aux aides disponibles.

Or, je ne vois pas de solution concrète et novatrice dans votre accord de majorité. Sachant qu'une part élevée des personnes sans emploi n'aboutit pas dans un circuit de formation et que la majorité des chômeurs sont sous-qualifiés, le défi est grand en matière de synergie avec les différents partenaires publics.

Nous appuyons pleinement la réalisation d'un état des lieux de l'offre de formation et sa pertinence par rapport aux besoins des citoyens et des entreprises. Toutefois, nous regrettons ses modalités d'application. En effet, pourquoi avoir fixé la date butoir de cette mesure à la mi-législature alors qu'un cadastre devrait être disponible dans les plus brefs délais afin qu'une évaluation continue puisse être menée chaque année. L'objectif d'un meilleur pilotage est inhérent à des adaptations régulières des dispositifs.

J'en viens à l'enseignement. Je note avec intérêt votre intention de lancer un plan stratégique de développement pour la mi-2010. Je doute toutefois de l'utilité de dresser au préalable un état des lieux général de la situation. Au cours des cinq dernières années, les partenaires de l'Olivier n'ont-ils pas disposé du temps nécessaire pour prendre le pouls du secteur? Faut-il encore objectiver et quantifier les besoins?

En attendant, nous apprenons, par exemple, que les diverses sections de l'enseignement qui s'y prêtent seront résolument orientées vers une "alimentation durable". Pourquoi pas? En effet, la problématique est d'importance mais j'aurais aimé entendre davantage de résolutions sachant que 30% des élèves quittent l'école sans diplôme et que sont estimés à 6.000 ceux concernés par l'absentéisme.

Je retiens davantage la définition et la mise en oeuvre du plan bruxellois 2010-2020 de l'enfance et de la jeunesse. Il était temps d'allier tous les pouvoirs concernés face au défi démographique et ses différentes implications, notamment en matière d'accueil de la petite enfance. Nous suivrons donc avec attention la mise en oeuvre de ce dispositif qui, je l'espère, aura des retombées programmées dès cette législature et ne reposera pas sur les épaules de vos successeurs.

J'en arrive à la politique de cohésion sociale: suivant les données du Bureau du Plan, la population bruxelloise pourrait atteindre le seuil de 1,2 million d'individus en l'espace de dix ans et ce, en partie du fait que nous sommes à Bruxelles le grand réceptacle de l'immigration internationale du pays. Le phénomène migratoire est une réalité dont la gestion nécessite aujourd'hui des

adaptations. Il est donc impératif de nous doter d'outils performants pour soutenir l'intégration et la participation et ainsi maintenir l'équilibre dans notre société cosmopolite.

Il est dommage que votre majorité ait mis des années à réagir face à ce défi majeur et ait rejeté sous l'ancienne législature, je vous le rappelle, une proposition du MR visant à l'instauration d'un cadre d'accueil structuré pour les nouveaux arrivants. Aujourd'hui, à l'instar d'autres dossiers, le projet d'ouverture de bureaux d'accueil pour les migrants sera activé en fonction "des moyens budgétaires disponibles". A nouveau, on peut légitimement craindre l'hypothèse d'une sous-alimentation des politiques publiques face aux objectifs à atteindre.

Alors que le secteur associatif parle d'au moins dix relais nécessaires pour couvrir la géographie régionale, le gouvernement reste imprécis sur ses intentions. Par exemple, pour la seule commune de Schaerbeek, 3.000 nouvelles inscriptions d'étrangers sont enregistrées chaque année dans les registres de la population. Quel défi!

Concernant l'accompagnement individualisé, j'espère que les modules de citoyenneté qui seront mis en place mettront l'accent sur la question des droits et des devoirs, sur l'égalité des genres et sur les piliers de notre Etat de droit. En revanche, nulle trace dans votre projet d'accompagnement d'un suivi dans la langue de la personne ou d'une langue qu'elle comprend pour bénéficier des informations.

C'est pourtant l'une des clés qui contribuent au succès de l'"inburgering" mis en œuvre par nos amis flamands et que le secteur associatif réclame aujourd'hui. Pourquoi ne profitons-nous pas de cette expérience réussie? Nulle trace non plus d'une diffusion de l'information sur les services disponibles dépassant le seul niveau des communes pour toucher les associations de migrants, les services sociaux ou les maisons de quartier.

J'en viens aux politiques en matière de culture et de tourisme.

Concernant le développement et la mise en valeur de la richesse culturelle à Bruxelles, les projets soutenus ne doivent pas être exclusivement tournés vers les seuls francophones. La collaboration avec les opérateurs néerlandophones doit être valorisée. Toutefois, le groupe MR appuie également le soutien qui sera apporté aux associations qui œuvrent en faveur de la langue française. Certes, Bruxelles est cosmopolite mais elle n'en reste pas moins avant tout l'une des grandes métropoles de la francophonie.

Cela étant, je ne saisis pas bien l'opportunité de nous doter d'un plan culturel alors que sous la législature précédente avaient été organisés les Etats généraux de la culture, certes, sous l'égide de la Communauté française mais ces données portaient en partie sur Bruxelles. Ce plan culturel, à mon avis, n'est pas pertinent.

En ce qui concerne le plan de législature pour le tourisme à Bruxelles, il conviendrait quand même, sans ouvrir la guerre des chiffres, de nuancer l'évolution du tourisme à Bruxelles. Notre Région a engrangé des résultats importants en termes de fréquentation de visiteurs. Or, malgré son statut de capitale de l'Europe, elle ne s'est toujours pas hissée au rang des premières destinations urbaines du continent. Elle enregistre ainsi moins de nuitées que Barcelone, Amsterdam, Vienne ou même Munich.

Vous avez manqué - une fois de plus - l'occasion d'assurer la cohérence en ne confiant pas le Tourisme au ministre de l'Emploi et de l'Economie. Et ce, alors qu'à travers tous vos discours et interventions, vous ne cessez de dire que le tourisme est un moteur essentiel de l'économie et de l'emploi à Bruxelles! Le problème est le même que celui de la formation. Pourquoi n'avoir

pas essayé d'assurer une synergie afin de gagner en efficacité? Point donc de satisfecit à l'horizon. Le gouvernement devra redoubler d'efforts pour dynamiser l'attractivité de Bruxelles et permettre également au secteur de l'hôtellerie de franchir la récente crise qu'il traverse.

Je retiendrai en particulier de vos projets en matière de tourisme la création du Musée de l'Europe. La Commission communautaire française se déclare mobilisée pour porter cette initiative. Fort bien, mais celle-ci n'est-elle pas déjà pilotée directement par le Parlement européen? Quel sera exactement notre rôle sur cette locomotive à laquelle nous voulons nous arrimer?

Je ne doute pas que votre déclaration soit pleine de bonnes intentions quand je lis à chaque paragraphe de votre accord les mots "dialogue", "synergie", "réunion", "participation", "consultation", "concertation", "coordination", "collaboration", "partenariat" ou encore "articulation". Mais cela suffit-il à réaliser une politique concrète? On parle beaucoup de synergies avec la Communauté française. Tant mieux, le MR les a toujours demandées. Cela dit, pour les doubles casquettes, nous aurions souhaité que le ministre de la Commission communautaire française siégeant à la Communauté française puisse, par ses compétences, avoir un lien direct celle-ci. Ce n'est pas le cas.

A l'instar de mes collègues d'autres Parlements, j'ai aussi pris la peine de compter le nombre de fois où le mot "durable" est mentionné, c'est-à-dire plus de trente fois. Quasiment toutes les matières relèvent de ce terme, que ce soit l'alimentation, l'économie touristique, les matières sociales ou encore l'administration publique. J'ai poursuivi l'observation pour les termes "moderne" cité deux fois et "ambitieux" cité une seule fois. C'est déjà mieux cependant que l'absence "durable" de données chiffrées dans votre programme. Vous me répondrez probablement qu'il s'agit là d'une déclaration et que nous discuterons du budget en temps utile mais quand on sait quelles sont les marges de manœuvre de la Commission communautaire française, ce point ne tient pas du détail.

C'est précisément là que le bât blesse. Nous nous trouvons devant un épais catalogue de mesures qui entend répondre aux besoins des Bruxellois. Pourtant, la difficulté de déterminer des marges complémentaires et de hiérarchiser les priorités est manifeste.

Vous nous avez présenté des pointillés qu'il faudra relier, bien trop souvent au gré des moyens budgétaires disponibles. Il faut le reconnaître, vous avez l'honnêteté de le déclarer. Toutefois, nous étions en droit d'attendre un programme résolument pragmatique et orienté "think small first". C'est dommage pour tous les francophones de Bruxelles qui risquent à nouveau d'avoir droit aux antennes "nous n'avons pas d'argent". C'est dommage également pour les nombreuses politiques qui consolideront au mieux l'acquis et innoveront probablement peu face aux besoins. Je dirais que c'est dommage, tout simplement.

Ainsi, parce que nous sommes conscients qu'il était possible d'articuler la Commission communautaire française sur du concret et du crédible parce que nous sommes convaincus qu'il aurait fallu redéfinir notre action sur le champ du pragmatisme et non de l'aléatoire, vous vous en doutez bien, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le Mouvement réformateur ne votera pas en faveur du projet qui nous a été présenté.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Si je comprends bien, le MR est en gros d'accord sur le constat et partage les objectifs mais

considère que ceux-ci ne seront pas atteints parce que nous manquons de moyens financiers ou d'une volonté politique réelle de les atteindre.

Nous sommes au moins d'accord sur quelque chose, ce n'est déjà pas si mal. Le PS partage aussi évidemment le constat et les objectifs. Et lui, il votera la confiance au gouvernement. Cela ne veut pas dire: "Nous votons et puis vous vous débrouillez, Messieurs les Membres du Collège". Nous vous soutenons mais nous veillerons à ce que cet accord puisse être mis en oeuvre concrètement.

Oui, en effet, la situation budgétaire est extrêmement sombre. Un refinancement de la Commission communautaire française est nécessaire, et ce n'est pas gagné! Et ce n'est pas ici entre nous que cela va se gagner. Nous devons le négocier avec d'autres, sans doute les autres francophones, mais aussi le pouvoir fédéral. C'est la raison pour laquelle plus que jamais il importe de miser sur l'intelligence, sur le savoir-faire, sur la réflexion, sur les études et sur les actions cohérentes, en concertation avec les autres, pour que chaque centime d'euro soit correctement utilisé.

Il ne faudrait pas que nous versions dans le travers qui consiste à s'enliser dans les concertations synergétiques, transversales et interfacielles sans jamais passer à l'action. Bien sûr. Il incombera au Collège et à la majorité de veiller à ce que cela ne se passe de la sorte.

La Commission communautaire française est le Petit Poucet des institutions et il a semé de nombreux cailloux pour tracer des chemins intéressants. Malgré les menaces de suppression, malgré les difficultés financières, elle est durable puisqu'elle existe toujours. C'est peut-être parce qu'elle rend des services à une population francophone de Bruxelles largement majoritaire. Je me plais à dire que Bruxelles est cosmopolite car j'aime bien ce terme qui faisait râler les nazis lorsqu'on qualifiait Berlin de ville cosmopolite. Nous sommes multiculturels et fiers de l'être mais nous sommes effectivement très largement francophones. C'est notre langue maternelle ou la langue du pays apprise par les personnes d'origine étrangère qui n'avaient ni le français, ni le néerlandais comme langue maternelle. Depuis toujours, la Commission communautaire française fait de son mieux pour rencontrer les besoins quotidiens de cette population francophone.

La Commission communautaire française est aussi l'instrument bruxellois de solidarité vis-à-vis des francophones wallons et de la Communauté française. C'est ce qui fait que jusqu'à présent, contre vents et marées, cette Commission communautaire française se maintient.

Nous sommes donc satisfaits de l'accent mis sur la formation professionnelle et du souci de l'ancrer davantage encore afin de répondre aux besoins des populations en matière d'emploi et de débouchés professionnels. Nous nous réjouissons également du soutien et du désir de poursuivre la démarche de la Charte associative.

En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, nous sommes heureux de voir qu'un plan crèche bis sera envisagé. L'explosion démographique étant ce qu'elle est, nous allons en effet devoir rencontrer des besoins considérables.

Nous apprécions aussi le souci de diversification accrue et d'amélioration de la qualité des services destinés aux personnes âgées, que ce soit à domicile ou en institution. Il est essentiel de prémunir ces personnes fragiles contre différents modes de maltraitance.

L'objectif est le même pour ce qui concerne les personnes handicapées et c'est heureux car les dossiers sont souvent très lourds en raison de la nécessité d'apporter des réponses adaptées aux divers handicaps. Il ne faut pas oublier le lancinant problème du manque de places dans les institutions pour personnes dont le handicap requiert un encadrement au quotidien.

Vous le savez, le PS est extrêmement attaché à tous les mécanismes relatifs à la cohésion sociale. Pour nous, il est essentiel de faire en sorte que les populations bruxelloises, d'où qu'elles viennent et quel que soit le moment où elles sont arrivées, aient l'occasion de bien s'intégrer et de vivre dans leurs différences et ce, dans le respect mutuel et la solidarité. C'est bien cela la cohésion sociale et non la juxtaposition de populations qui certes cohabitent plus en moins pacifiquement mais sans se connaître.

Il s'agit de populations qui ont toutes les raisons d'être fières de leur origine, de cultiver ce qui fait la spécificité de leur origine mais qui néanmoins apprennent également à connaître les autres et à vivre solidairement avec eux. C'est ce qui me paraît être le plus important.

En matière de santé mentale et de toxicomanie, il s'agit de mettre l'accent sur la prévention. Que l'on n'oublie pas le slogan: *"Les drogues ne sont pas illégales parce que dangereuses mais dangereuses parce qu'illégales"*. N'oublions pas d'examiner en quoi le fait de les prohiber purement et simplement est également un facteur de dangerosité.

Les maisons médicales doivent être renforcées et multipliées. On sait combien il est important, dans les quartiers défavorisés, d'avoir un médecin généraliste qui, au fil du temps, apprend à mieux vous connaître. De son côté, il bénéficie, grâce à l'organisation d'une maison médicale, de conditions de travail acceptables.

Par ailleurs, il faudra effectivement être attentif aux accords du non-marchand mais ne pas faire de promesses car nous ne disposons pas de beaucoup de moyens.

Le financement et le renforcement de la médiation de dettes sont tout aussi fondamentaux.

Oui, nous voterons donc la confiance. Il s'agira d'une confiance active qui veillera à ce que la concertation avec tous les niveaux de pouvoir ainsi que la recherche de cohérence en amont et en aval avec toutes les autres compétences ne soient pas de vains mots ou une façon de masquer notre incapacité à agir, qu'elle soit financière ou autre. Nous ne faisons pas de procès d'intention. Nous vous faisons réellement confiance et nous vous soutiendrons.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- Vous avez rappelé les classiques. Les petits cailloux, c'était pour le Petit Poucet et les morceaux de pain, c'était dans l'histoire d'Hansel et Gretel.

La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Complémentairement à l'intervention de Mme Françoise Schepmans, je m'attacherai plus particulièrement aux secteurs social et de la santé évoqués dans la déclaration gouvernementale de la Commission communautaire française en pointant ce que je qualifierais d'avancées.

En premier lieu, je salue la volonté de synergie avec la Communauté française au travers des conférences interministérielles Formation-Emploi-Enseignement, Enfance-

Jeunesse ou Cohésion sociale, avec une attention particulière destinée à l'accueil des primo-arrivants.

Le deuxième point qu'il me plaît de souligner est la porte timidement ouverte - mais laissez-moi y croire - à une perspective de financement des services de médiation de dettes. En effet, l'accord qui nous est présenté prévoit: *"A moyen terme et en fonction des moyens budgétaires disponibles, un subventionnement spécifique des services agréés doit être mis en place afin de leur permettre de mener à bien le travail tant préventif que curatif"*. Je veux y voir la reconnaissance du travail effectué non seulement par le centre d'appui mais également par les nombreux services de médiation de dettes non subventionnés à l'heure actuelle. J'avais d'ailleurs souligné ce point sans succès à l'occasion des discussions et du vote sur le décret ambulatorio.

Il en est de même en ce qui concerne les services d'aide à domicile. Là aussi, une porte est entrouverte à des améliorations en matière de financement mais toujours en fonction des moyens budgétaires disponibles. Il n'empêche, c'est une avancée indispensable pour répondre partiellement au défi majeur que représente le vieillissement de notre population.

Que faire sinon me réjouir de la confirmation de la création de places pour personnes de grande dépendance et de l'annonce de deux nouveaux décrets, l'un concernant l'inclusion des personnes handicapées, l'autre relatif aux infrastructures. Cependant, vous avouerez qu'y renoncer aurait été un comble. Je laisse à ma collègue Caroline Persoons le soin de développer les commentaires adéquats à l'égard de ce chapitre.

Autre point à relever, l'encouragement de la transversalité et des pratiques communautaires. Je reconnais avoir été vite en besogne en commentant quelques heures seulement après la présentation à la presse l'accord de majorité. Après une lecture plus attentive, je constate qu'une évaluation du décret ambulatorio sera effectuée dans le courant de l'année 2013 et que, le cas échéant, c'est cela qui est important, les conclusions de cette évaluation pourraient déboucher sur une révision des missions sectorielles actuellement en vigueur. Il y a certes là matière à réflexion voire à mise en évidence de complémentarités.

Là où j'ai cependant quelque peu sursauté, c'est en lisant que le gouvernement envisage la possibilité de financer les coordinateurs des services ambulatoires. Je souhaiterais bien entendre, conformément aux débats que nous avons eus lors du vote du décret, que le gouvernement m'explique comment et selon quelles modalités.

Après ces points que nous enregistrons comme des avancées potentielles, je souhaite apporter quelques bémols qui concernent des problématiques qui méritent des débats plus larges tout au long de cette législature, au sein de ce Parlement. Le premier concerne la volonté du gouvernement de soutenir et de valoriser le volontariat. C'est évidemment un vaste débat mais selon moi, le recours à des bénévoles doit être considéré comme un échange entre personnes. Il n'empêche que les volontaires doivent être formés correctement.

Après cette formation, se pose la question de leur rémunération éventuelle. L'Etat fédéral a d'ailleurs légiféré à ce sujet. Prenons un exemple dans nos compétences de la Commission communautaire française. Dans les centres d'accueil téléphoniques, les formateurs sont payés et les formés ne le sont pas et il faut payer quelqu'un pour organiser les horaires des bénévoles. Cherchez la cohérence! Je ne fais qu'évoquer ce débat en espérant que l'on puisse le développer dans toutes ses dimensions au cours de cette législature.

J'en arrive à mon deuxième bémol - j'y ai fait allusion dans le cadre de la discussion sur la Commission communautaire commune - c'est la volonté affichée par le gouvernement de poursuivre la dynamisation du conseil des résidents au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins. C'est le genre de fausse bonne idée tellement éloignée de la réalité de terrain qu'elle ne peut être conçue que par des gens qui en sont coupés. Croyez-en le vieux cumulard que je suis en la matière.

Toujours dans le cadre de l'évaluation du décret ambulatorio, je partage l'avis du gouvernement selon lequel il y a nécessité absolue d'analyser la santé des habitants bruxellois dans l'ensemble de ses dimensions, déterminants sociaux, habitudes de vie, caractéristiques des populations concernées.

Il est capital de connaître les besoins sociosanitaires des Bruxellois pour arriver à mettre en place une politique intégrée "social-santé" et peut-être de tenter d'enrayer ce que certains appellent "le réflexe clanique des secteurs". Mais ceci n'est que le constat d'une évidente nécessité. Même si j'ai aperçu une timide avancée en la matière dans le décret ambulatorio, je n'ai lu, dans l'accord politique, ni les moyens pour y arriver et encore moins une méthodologie à mettre en œuvre pour mieux orienter les choix du Collège communautaire français en cette matière capitale.

Voilà ce que je voulais vous dire brièvement au sujet de votre déclaration de politique générale qui n'est à ce stade qu'une déclaration d'intention. J'ai lu que le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS) voulait y croire, je voudrais y croire moi aussi mais je n'ai tendance à croire que ce que je vois.

En revanche, ce qui n'est pas normal et que je veux dénoncer, c'est que votre déclaration d'intention soit trahie d'ores et déjà par la manière dont vous avez réparti les compétences entre vous. Didier Gosuin l'a dénoncé vendredi dans le cadre de la discussion générale régionale. Françoise Schepmans encore tout à l'heure. Votre majorité a commis une erreur fondamentale en scindant la formation professionnelle en deux et en la dissociant à nouveau de la politique de l'emploi alors que nous savons tous que si l'on veut relever le défi social, emploi et formation doivent constituer un binôme indissociable qui doit relever d'un seul ministre.

Je cite Francis Dubois qui écrivait dans *Le Soir* de vendredi dernier: *"Ce qui trouble davantage encore, alors qu'on nous a bassiné les oreilles pendant des mois sur l'indispensable union sacrée pour réformer la formation professionnelle, c'est de constater que les marchandages politiques l'ont emporté à la Commission communautaire française: PS et cdH se partagent le terrain comme si de rien n'était alors qu'on sort d'une législature où le dialogue et la complémentarité n'ont pas été des modèles entre la socialiste Françoise Dupuis et le centriste humaniste Benoît Cerexhe."*

Preuve s'il en est que quand la chose n'y est pas, on y met le mot! C'est pourquoi vous m'excuserez de ne pas m'étendre davantage sur le chapitre de votre déclaration, d'ailleurs commune avec celle du Gouvernement de la Communauté française, et intitulée *"Des socles communs dans le cadre de la fédération Wallonie-Bruxelles"*.

Hélas, dans le domaine de la bonne gouvernance, l'"Olivier" semble bien en être resté au stade des bonnes intentions. Votre attitude lors du débat de samedi dernier sur la composition du collège de contrôle n'est, je l'espère, qu'une distraction passagère.

Je ne terminerai pas mon intervention sans dénoncer un paragraphe de votre déclaration que je citerai in extenso: *"Le Collège prendra l'initiative de demander au Gouvernement*

fédéral de convoquer la réunion de la conférence interministérielle de politique étrangère de telle sorte que l'on obtienne" - et je me demande qui est désigné par ce "on" – "que le gouvernement ratifie, dans les plus brefs délais, la convention-cadre sur la protection des minorités nationales. Il favorisera toute initiative visant à assurer une consultation régulière des francophones bénéficiaires de la Commission communautaire française, qu'ils habitent ou non la Région bruxelloise".

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, je vous pose la question suivante. Le mot "périphérie" vous écorche-t-il la bouche? S'agit-il d'un gros mot ou d'une insanité? Pourquoi ne pas l'avoir écrit noir sur blanc dans votre déclaration? J'aurais pu admettre un texte aussi fade, sans pour autant le cautionner, s'il avait figuré dans un accord politique régional bruxellois ou bicommunautaire. Mais franchement, dans le cadre d'une déclaration entre francophones, ce n'est pas de la timidité mais une démission caractérisée et irresponsable.

Quant à l'hypocrisie qui consiste à renvoyer au fédéral la responsabilité de désengluer la conférence interministérielle de politique étrangère, je crois vraiment que nous devons être clairs entre nous. Permettez-moi de vous rappeler que la convention-cadre sur les minorités nationales a été signée par la Belgique il y a bientôt huit ans, le 31 juillet 2001, et qu'elle n'est toujours pas ratifiée à ce jour. Permettez-moi de vous rappeler aussi que nous en sommes à la septième recommandation et/ou résolution d'instances européennes qui vont pourtant dans ce sens et que la Belgique y reste obstinément sourde. L'Etat belge étant incapable de définir le concept de minorité nationale, le Conseil de l'Europe a pris position sur cette question.

C'est ainsi que le 26 septembre 2002, est intervenue la résolution 1301. Celle-ci va bien au-delà de la définition des minorités nationales. Elle identifie quelles sont les minorités à protéger en Belgique. Elle dit, de manière très équilibrée et pour ne citer que nos deux grandes minorités nationales, que ce sont les francophones établis en Région flamande mais aussi, et je l'affirme sans difficulté, les Flamands établis en pays de langue française. Cela, permettez-moi de le souligner, nous le pratiquons à Bruxelles depuis vingt ans.

Une fois que le Conseil de l'Europe qui est composé de 45 pays s'est prononcé de manière aussi précise, les travaux de la conférence interministérielle de politique étrangère qui était investie de la question de la définition des minorités nationales deviennent obsolètes. La déclaration gouvernementale flamande prévoit explicitement qu'elle ne ratifiera jamais la convention-cadre sur les minorités nationales. Cela a au moins le mérite de la clarté!

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Membres du Collège, je m'en réfère à Paul-Henri Spaak qui, en 1971, s'adressait aux Bruxellois en ces termes: *"N'acquiesce pas ceux qui n'ont ni générosité dans le cœur, ni clarté dans l'esprit"*. Le seul geste fort que notre Parlement francophone bruxellois puisse poser en rapport avec cette problématique est d'être la première à ratifier cette fameuse convention-cadre sur la protection des minorités nationales. J'inviterai tous les démocrates responsables à y adhérer.

Enfin, pour conclure mon intervention, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Membres du Collège, je voudrais vous demander sans la moindre fausse naïveté si vous avez déjà entendu parler de la doctrine Maddens.

M. Maddens est un politologue flamand fort en vogue dans certains cercles du Nord du pays. Il défend la doctrine suivante, à savoir que les Flamands ne doivent pas être demandeurs et ne doivent rien concéder non plus. Les francophones finiront bien

par demander eux-mêmes un retour à la table des négociations. Lorsque je consulte avec attention les déclarations régionale et communautaires bruxelloises, je dois bien constater que le professeur Maddens a fait des adeptes, y compris parmi les francophones de notre Région.

Les trois déclarations que j'ai entendues posent les francophones en demandeurs. Je crois qu'en agissant ainsi, les partenaires de l'"Olivier" prennent une lourde responsabilité pour l'avenir en ce pays. Plutôt que de se lamenter, je crois indispensable d'affirmer une ambition forte pour renforcer l'unité de la Wallonie et de Bruxelles et de consolider les liens entre la Région de Bruxelles-Capitale, sa périphérie et la Communauté française.

Voilà, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, ce que je souhaite vous dire au nom du groupe MR. Je vous annonce donc, et c'est notre rôle en démocratie parlementaire, une opposition de cinq ans, positive, constructive et loyale mais aussi durable, humaine et solidaire, non seulement à l'égard de celles et ceux qui habitent notre Région mais également à l'égard des 150.000 francophones de la périphérie.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo).- La déclaration de politique générale du Collège de la Commission communautaire française affiche la même détermination et les mêmes traits que les deux autres déclarations dont nous avons débattu vendredi. La cohérence politique annoncée est bien au rendez-vous de cette nouvelle législature et le groupe Ecolo s'en félicite. Mêmes objectifs politiques généraux, lutte contre la dualisation et les inégalités, anticipation des évolutions démographiques dans une Région qui prend conscience du fait que les frontières ne seront plus jamais fermées, même vision de la gouvernance, volonté de conjuguer les efforts et d'établir des passerelles, amélioration des transversalités intersectorielles, plan stratégique et tableau de bord, avec évaluation des politiques menées, concertation tous azimuts, voilà tout ce qui sous-tend cette déclaration.

En outre, cette déclaration nous propose des objectifs partagés et une stratégie commune pour Bruxelles, la Wallonie et la Communauté française. Les trois gouvernements sont sur la même longueur d'onde. La présence renforcée des ministres communs aux Régions et à la Fédération Wallonie-Bruxelles représente une autre indication de la cohérence recherchée. Nous saluons à cet égard la désignation d'une ministre bruxelloise au sein du Gouvernement de la Communauté française. Ses compétences allieront Jeunesse et Aide à la jeunesse qui représentent un défi particulièrement important dans notre Région en raison des évolutions démographiques largement soulignées.

L'espace politique francophone reposera donc sur un socle commun. Cela mérite d'être souligné car il constituera un fameux point d'appui pour mieux rencontrer nos ambitions en termes d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle.

Nous nous réjouissons de l'engagement commun des Gouvernements de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Commission communautaire française d'associer les acteurs de terrain et le monde associatif à la définition des grandes options de leurs projets. Cette volonté de concertation apparaît à maintes reprises dans les propositions qui nous sont soumises, à savoir politiques transversales contre la fragmentation des politiques sociales, mise en oeuvre de la Charte associative, soutien aux travailleurs du non-marchand, sans les compétences desquels nous ne pourrions concrétiser nos belles ambitions.

Ce socle commun est d'autant plus important que la situation budgétaire de la Commission communautaire française et de la Communauté française est extrêmement préoccupante. Nous savons que la création de coordinations et de synergies entre niveaux de pouvoir est indispensable et qu'une administration modernisée constituerait un atout précieux. Toutefois, un refinancement structurel de la Commission communautaire française n'en serait pas moins indispensable.

La solidarité concrète entre tous les francophones de Bruxelles et de Wallonie mais aussi avec le pouvoir fédéral sera d'ailleurs indispensable pour permettre le débat avec l'Etat fédéral sur la "trajectoire budgétaire pluriannuelle". Elle sera également indispensable pour dégager les moyens financiers et réaliser les projets que tous les groupes estiment importants.

Dans ce contexte budgétaire difficile, nous apprécions la vision claire qu'a le Collège des combats à mener pour concrétiser ses objectifs. Nous savons également que des priorités devront être définies.

Le groupe Ecolo est en tout cas satisfait de ce que le Collège s'engage à assurer l'indexation et l'évolution des barèmes et, dans un autre registre, à garantir les infrastructures décidées sous la législature précédente pour les personnes handicapées et la grande dépendance.

Parmi les politiques sectorielles, la formation professionnelle constitue un enjeu crucial. L'attention particulière portée aux moins de 25 ans, telle qu'annoncée, est indispensable dans une ville jeune qui connaît un taux de chômage effrayant surtout chez les jeunes. C'est précisément parce que nous pensons qu'une attention particulière doit leur être accordée que nous demandons au Collège de faire preuve de la plus grande vigilance quant à la manière dont le contrat de projet professionnel sera rendu obligatoire.

Nous avons déjà dit toutes nos réserves à l'égard de cette mesure d'autant plus qu'elle apparaît dans un contexte de pénurie d'emplois et de formations adaptées aux plus fragiles. Nos réserves - le terme est faible - sont notamment liées aux évaluations faites par l'ensemble des opérateurs d'insertion, lesquels pointent les effets désastreux du contrat obligatoire en tout cas pour des jeunes peu qualifiés, fragiles psychologiquement. Certains de ces jeunes s'engagent d'ailleurs avec beaucoup de volonté dans les projets de formation mais ils se révèlent souvent incapables de respecter leurs obligations contractuelles.

La *Revue nouvelle* a récemment publié un article sur le thème "Insertion professionnelle et santé mentale". Cet article rend compte de recherches menées pour l'évaluation du plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs. Il souligne que les craintes des organisations syndicales et des milieux associatifs sont fondées. Ce genre de dispositif, surtout lorsqu'il n'est pas suivi d'embauche, altère le bien-être des personnes, provoque honte et culpabilité, ruine l'estime de soi des chômeurs. En outre, la menace de sanctions semble gommer le volet du contrat consacré à l'aide.

La Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FEBISP), a mené un travail pour tenter de comprendre les raisons du fossé apparu entre les jeunes et l'insertion socioprofessionnelle.

Je pourrais aussi vous suggérer la lecture d'une recherche récente commandée par la Fondation Roi Baudouin sur les jeunes chômeurs et l'insertion. Nous voyons arriver dans les CPAS des personnes sanctionnées par le chômage qui demandent un revenu d'intégration. Une proportion non négligeable de ces personnes a

fait des séjours multiples en institution psychiatrique ou est suivie dans des services de santé mentale notamment pour dépression grave.

C'est Mme Olivia P'tito, je pense, qui suggérerait la création d'une cellule de veille par exemple au niveau de la FeBISP afin de dénoncer systématiquement tout dérapage de l'ONEM. Cette idée devrait être creusée dans le cadre des contrats de projets professionnels (CPP) pour les 18-25 ans. Peut-être serait-il aussi utile de s'inspirer des bonnes pratiques des CPAS en matière d'insertion socioprofessionnelle puisque là les contrats sont déjà obligatoires.

Nous ne doutons pas pour autant qu'il faille mettre tout en œuvre pour soutenir les jeunes sans emploi mais nous souhaitons que cela se fasse selon les engagements des trois gouvernements en concertation avec les services et associations de terrain, les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle et les associations qui travaillent avec les jeunes les plus précarisés. Ces derniers éprouvent de très grosses difficultés à définir leur place dans la société et peinent à formuler et à développer leur propre projet de vie. Nous souhaitons aussi que cela se fasse en tenant compte de l'état des connaissances et des recherches menées qui devraient être considérées comme des outils d'aide à la décision politique. Les compétences de la Commission communautaire française en matière de santé justifient largement que le gouvernement soit très vigilant en la matière.

Mon groupe se réjouit du plan stratégique concerté de formation professionnelle annoncé en lien avec l'alliance emploi-environnement régionale et de l'ensemble des dispositions visant à renforcer les articulations et les synergies en matière de formation, d'enseignement et d'emploi en Région comme au niveau intrafrancophone. Pourriez-vous nous donner quelques détails sur la date prévue de mise en œuvre de ce plan? Quant à la commission consultative Formation-Emploi-Enseignement, elle va voir ses missions renforcées, ce dont nous nous réjouissons, tout comme nous fondons beaucoup d'espoir dans le développement d'une offre de formations en lien avec les filières vertes et les métiers urbains.

Le travail d'objectivation des pénuries de main-d'œuvre qui sera confié à Actiris et aux secteurs professionnels devrait à notre sens associer les organisations syndicales. Il faudrait comprendre pourquoi des personnes suivant avec succès et avec l'aide des CPAS des formations dans des métiers déclarés actuellement en pénurie ne sont pas engagées. Discrimination à l'embauche? Contrats de travail refusés parce que proposés systématiquement à mi-temps officiel pour un temps plein de fait? Horaires impossibles à respecter sans voiture privée ou sans jeune fille au pair? Je pense par exemple aux mères de famille seules à qui sont proposés des horaires coupés ou du dimanche. Ceci dit, tous ces plans de formation, tous nos efforts pour conduire à l'emploi jeunes et moins jeunes resteront vains pour ceux qui ne connaissent pas le français ou le néerlandais.

Cela n'est d'ailleurs pas qu'une question d'emploi mais fondamentalement une question de dignité et d'émancipation. Comment peut-on connaître ses droits et donc les faire respecter mais aussi connaître et comprendre ses devoirs? Combien n'y a-t-il pas de documents signés en l'absence de connaissance de cause dans le chef de personnes qui ne parlent aucune de nos langues, dont le français puisque nous sommes à la Commission communautaire française?

Que dire des enfants qui accompagnent leurs parents pour traduire ce que dit l'assistant(e) social(e)? J'ai assisté à des auditions en comité spécial du service social où des parents se faisaient "remonter les bretelles" et interroger sur la manière dont ils vivaient et dont ils dépensaient leur budget et ce, en présence

de leurs enfants qui étaient là pour traduire. Cela n'est bon pour la santé mentale ni des enfants ni des parents.

Le gouvernement annonce une amélioration de l'offre de cours de français langue étrangère pour les primo-arrivants. C'est crucial. Encore faut-il que tous les primo-arrivants soient tous et le plus rapidement possible informés des formations et qu'ils soient soutenus et guidés dans leur apprentissage et plus largement dans leur parcours. Jusqu'à présent, comme le relève la Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et étrangers (CIRE) dans une recherche menée sous la direction du Centre pour l'égalité des chances, l'accueil des primo-arrivants est le fait d'une multiplicité d'initiatives non coordonnées. C'est donc très souvent le hasard qui amène les primo-arrivants à accéder aux services proposés. Et comme il n'y a pas tout à fait de hasard, ce sont souvent les personnes qui ont déjà des réseaux sociaux, celles qui sont les plus débrouillardes qui en bénéficient, les autres restant au bord du chemin dans l'ignorance des services existants.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecolo apprécie la volonté du gouvernement de mettre un accent particulier sur la qualité égale de l'accueil des primo-arrivants et de veiller, en collaboration avec l'Etat fédéral et la Région, à ce que tous les primo-arrivants disposent - via les communes - d'une information sur les services à leur disposition en Région de Bruxelles-Capitale. L'évaluation régulière de cet accueil, telle que prévue sur la base d'un cahier des charges, devrait permettre d'ajuster et d'améliorer le dispositif en connaissance de cause notamment au sein de la conférence interministérielle social-santé. C'est un engagement important.

En outre, le groupe Ecolo tient beaucoup à la cohésion sociale, raison pour laquelle il souhaite qu'elle rencontre au mieux ses objectifs. Il se réjouit donc de la volonté du gouvernement de mieux articuler et coordonner les politiques menées au niveau des communes et des quartiers avec les politiques menées par d'autres niveaux de pouvoir en liaison notamment avec les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ici aussi, nous nous réjouissons de la volonté de définir les priorités pour les prochains contrats communaux (2011-2015) en s'appuyant sur l'évaluation, réalisée par le centre régional d'appui à la cohésion sociale, des politiques menées durant l'actuel quinquennat.

Faut-il dire que notre groupe apprécie les efforts annoncés pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français langue étrangère?

Le plan bruxellois 2010-2020 de l'enfance et de la jeunesse est bienvenu dans notre Région en raison notamment des évolutions démographiques annoncées par le Bureau du Plan.

Quelques mots sur les politiques d'action sociale et de santé. M. Paul Galand apprécierait sans doute particulièrement ce volet de la déclaration du gouvernement qui propose, outre le renforcement de la première ligne et une attention particulière aux maisons médicales tout en développant les fonctions santé communautaire, l'élaboration d'une politique de santé sur le territoire de la Région qui parte d'une conception large de la santé, mette l'accent sur les logiques de transversalité entre les secteurs sociosanitaires et sur la nécessité de travailler en amont sur les déterminants sociaux de la santé (politiques du logement, de l'environnement, de la mobilité, de l'emploi, etc.), une programmation de l'offre basée sur une analyse des déterminants sociaux et qui s'appuie sur des données rassemblées par l'Observatoire du social et de la santé. Il serait ravi de voir une conférence interministérielle social-santé se saisir de ce projet de programmation. Reste à dégager les moyens budgétaires pour

pouvoir mettre en oeuvre cette programmation. Nous disposerons au moins d'un outil de départ.

A propos de chômage et de santé, une récente étude de la faculté de sociologie de l'université de Gand illustre le poids du social et de l'économie sur la santé. Elle montre que dans les communes frappées par un taux de chômage élevé, la santé mentale des habitants est plus mauvaise, avec des problèmes de dépression ou d'alcoolisme fréquents, quel que soit le statut social des personnes. Tout le monde est touché directement ou indirectement. Les femmes sont particulièrement sensibles au marasme économique dans leur environnement. Selon les chercheurs, cela s'explique par le fait qu'elles s'impliquent plus que les hommes dans la gestion du foyer et des enfants ainsi que dans les réseaux sociaux locaux comme l'école ou les voisins. On sait depuis longtemps que le chômage a un impact négatif sur la santé mentale et physique des personnes sans travail. La nouveauté de cette étude est qu'elle montre que tout le monde est touché par un chômage élevé, même ceux qui n'y sont pas confrontés personnellement. Voilà me semble-t-il qui donne tout son sens à la proposition faite d'encourager systématiquement une approche globale des problématiques sociales et de santé et d'étudier la création d'un projet pilote de centre de santé global.

Je ne peux m'empêcher de saluer ce matin la "brèche dans l'arbitraire" comme le titre *Le Soir* que constitue l'accord intervenu ce week-end sur la régularisation. Que l'on pense qu'elle va assez loin ou pas, c'est une bonne nouvelle pour la santé des Bruxellois.

Je ne passerai pas en revue les orientations relatives aux secteurs sociosanitaires qui rencontrent nos attentes. Je voudrais simplement suggérer que de la même façon que nous pensons systématiquement à soutenir les formations en santé mentale des travailleurs de l'aide aux personnes, du logement, etc., il serait utile de prévoir des formations sociales pour les travailleurs du secteur de la santé.

Le gouvernement veillera à l'accessibilité et à une plus grande mobilité des services de santé mentale afin de garantir des soins à une population fragilisée. C'est important.

Au chapitre des personnes handicapées, l'accord marque une évolution réjouissante quant au regard porté sur le handicap. Le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) ne s'y trompe pas puisqu'il note dans le petit tract qu'il nous a distribué ce matin: *"L'accord marque une nette évolution en matière du regard porté sur le handicap. On passe d'un discours bienveillant d'assistance à un discours basé sur les droits inaliénables de la personne en situation de handicap. Les droits à l'aide et au support spécifique mais aussi généraliste à l'éducation et à l'intégration à la vie ordinaire, au logement, aux transports, à l'accessibilité, à la participation sociale concernent désormais toutes les compétences. Le handicap n'est plus uniquement l'affaire d'un seul ministère spécifique. Tout le monde est concerné. Et la personne et ses besoins sont au coeur des politiques"*. Le GAMP souligne aussi l'idée de l'inclusion de la personne en situation de handicap dans la société comme un citoyen à part entière et se réjouit du futur décret de l'inclusion. Je le remercie de m'avoir fourni quelques lignes de mon intervention.

Je terminerai en disant que le gouvernement nous a présenté une déclaration cohérente et créative. Il a annoncé des synergies, des tableaux de bord et déjà quelques échéances datées. Il s'est engagé à travailler de façon transversale, y compris entre les membres du gouvernement. Et je sais que ce n'est pas la tâche la plus facile. De nouvelles conférences interministérielles sont prévues. Il reste bien sûr le plus difficile, c'est-à-dire mettre le tout en oeuvre. Le pilotage nous demandera de l'énergie mais

nous semble solide. Le groupe Ecolo salue l'ambition et le volontarisme de cette déclaration d'autant plus nécessaires que nous savons que la situation financière est difficile.

Je voudrais dire que nous savons aussi que tous les projets du gouvernement ne pourront aboutir sans l'engagement des fonctionnaires, sans l'implication des travailleurs du non-marchand sur lesquels reposent tant de responsabilités. Nous avons parlé vendredi à juste titre du rôle des CPAS et de leur fonction d'observatoires privilégiés. Je voudrais mettre aujourd'hui en évidence le rôle des associations subsidiées qui doivent répondre aux besoins non satisfaits, qui accompagnent jour après jour dans les quartiers des publics diversifiés pour des missions qui ne relèvent pas de la compétence des CPAS ou pour des personnes qui n'entrent pas dans leur moule et s'y voient refuser l'aide ou l'accompagnement.

Cela ne vous étonnera guère, le groupe Ecolo votera la confiance. Je souhaite bon courage au gouvernement qui n'aura pas beaucoup de temps pour souffler au regard de sa feuille de route solide mais exigeante, y compris en termes de délai. Et puis, Madame la Présidente, je sais que nous pourrons compter sur votre énergie, votre goût du débat et des projets partagés pour que notre Parlement travaille de façon ouverte et veille à rendre des comptes aux publics visés par nos politiques. Ensemble, nous devons faire oeuvre de pédagogie politique. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- Je vous remercie, Madame Herscovici. Je pense que tous nous pourrons compter sur des synergies communes, y compris sur le plan du travail parlementaire.

La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Mme Herscovici a raison de dire que nous allons devoir faire preuve de pédagogie. Depuis que j'ai été chargé de la fonction de chef de groupe à la Commission communautaire française, je remarque qu'il me faut un certain temps pour expliquer à mes amis de quoi il s'agit! J'y parviens cependant!

Permettez-moi de saluer l'accord de majorité qui, malgré le contexte économique actuel, tient à préserver la solidarité et le soutien des francophones bruxellois aux personnes les plus fragilisées de notre communauté notamment au travers des politiques de l'Aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Santé. Cet accord ne manque pas de confirmer le rôle important que joue la Commission communautaire française dans des domaines comme l'Enseignement, la Cohésion sociale, la Culture, le Sport ou la Formation.

Ce projet est résolument tourné vers l'avenir et se doit d'être pragmatique eu égard aux conditions budgétaires sur lesquelles je ne reviendrai plus. On sait que la Commission communautaire française dispose d'une marge budgétaire réduite mais elle accomplira l'essentiel de ses missions avec la perspective malgré tout d'une aide financière intrafrancophone que nous ne pouvons pas négliger. Tous les partis de la majorité devront s'investir pour que cette solidarité francophone se réalise, voire s'amplifie.

Rappelons par ailleurs la demande d'un juste financement de Bruxelles déposée par le gouvernement régional dans le cadre des discussions institutionnelles. Cette demande s'accompagnait également d'un engagement en vue d'un refinancement des Commissions communautaires. Les membres du Collège de la Commission communautaire française, également membres du gouvernement régional, auront très certainement à coeur de voir cette demande et ces engagements suivis d'effets rapides.

Nous savons que les perspectives démographiques prévoient une nouvelle croissance de la population bruxelloise. Bruxelles est la seule Région qui présente un solde naturel positif. Cette perspective là est déjà un défi à relever. Sans doute dans une moindre mesure que pour les deux autres Régions du pays, le vieillissement de la population constitue l'autre tendance démographique marquante de Bruxelles. Voilà un autre défi à relever en collaboration étroite avec la Région et la Commission communautaire commune qui sont aussi présentes sur ce terrain.

Ce double défi lié à la démographie se pose à notre société actuellement et pour les années à venir. Aider les jeunes à mettre en valeur leur potentiel mais aussi accompagner les personnes âgées dans une autonomie largement souhaitée. Les obstacles à l'embauche et au maintien à l'emploi dans cette Région ne pourront être levés que par un investissement dans la formation. Un emploi stable et vecteur de projet de vie pour les jeunes est une priorité.

C'est pourquoi, le cdH soutient pleinement la volonté de développer les synergies entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française en matière de formation professionnelle. La collaboration entre Bruxelles Formation et Actiris sera à l'avenir institutionnalisée, ce qui permettra aussi de définir un plan stratégique de formation de la Commission communautaire française coordonné à l'alliance emploi-environnement de la Région.

Dans la même logique, il faut nous réjouir du fait qu'un accord de coopération relatif à la mise en oeuvre de politiques croisées sera conclu dans l'année entre la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale. Il portera sur le dispositif de validation de compétences, la recherche de places de stage auprès des employeurs, la gestion des formations professionnelles individuelles en entreprise, l'orientation en matière de recherche d'emploi et de formation ainsi que les formations en langues.

Le contrat de gestion que le Collège s'engage à conclure avec Bruxelles Formation, qui se traduira par l'identification d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, renforcera très certainement l'efficacité de cet opérateur central de la formation professionnelle.

Une distinction claire entre le rôle d'opérateur et celui de régulateur de Bruxelles Formation s'inscrit dans la logique de la Charte associative et permettra de réaffirmer le rôle essentiel joué par les associations de l'insertion socioprofessionnelle.

Enfin - et ce n'est pas négligeable - la formation des Classes moyennes bénéficiera d'une attention toute particulière puisque cette compétence est dévolue au ministre régional de l'Emploi et de l'Economie. La formation des indépendants et des dirigeants de petites et moyennes entreprises ainsi que de leurs collaborateurs est en effet un investissement essentiel pour la vitalité économique de notre pays. Voilà un exemple de cohérence à suivre.

Par ailleurs, le Collège s'engage dans la volonté partagée de toutes les entités francophones de renforcer les articulations entre formation, emploi et enseignement en investissant dans ce formidable potentiel et capital humain des compétences professionnelles. Penser des parcours intégrés de formation, tout particulièrement pour les jeunes, c'est mettre la formation professionnelle au coeur d'une logique de mise à l'emploi et par voie de conséquence soutenir le projet de vie de chaque Bruxellois.

Durant la législature écoulée, la qualité d'accords de coopération entre francophones a montré l'intérêt et l'importance de la solidarité. Celle-ci doit perdurer et devenir plus solide et efficace. Ce n'est qu'ainsi que la solidarité intrafrancophone aura un impact significatif sur les politiques culturelles, sociales et de santé. La mise en place des conférences interministérielles avec les autres entités permettra d'assurer une meilleure adaptation entre les politiques sociales et de santé et les politiques régionales concernées.

Dans le domaine de la santé précisément, nous nous réjouissons particulièrement de la mise en oeuvre du décret ambulatoire dont l'objectif est de stimuler, encourager et accroître les liens préexistants entre les secteurs des affaires sociales et de la santé. Par ailleurs, le fait qu'il y ait une législation commune chapeautant plusieurs secteurs - centres de planning familial, maisons médicales, services de médiations de dettes, etc. - renforce les synergies et encourage les initiatives en toute complémentarité.

Nous serons aussi attentifs et partie prenante au travail d'évaluation de ce décret prévu en 2013 qui permettra, le cas échéant, de capitaliser toutes les réflexions en vue d'une redéfinition plus intégrée des missions dévolues aux services agréés par la Commission communautaire française. De fait, comment peut-on valablement et efficacement répondre à un problème de santé ou optimiser les services d'aide à domicile sans prendre en compte la situation globale de la personne?

Toujours dans le domaine de la santé, le soutien aux maisons médicales trouve un écho dans le décret. C'est fort bien mais nous réaffirmons aussi notre volonté de voir se développer à Bruxelles une politique de soins axée sur des soins de santé plus organisés et plus accessibles. Dans son baromètre social de 2007, soit avant la crise, l'Observatoire de la santé et du social prétendait qu'un Bruxellois sur cinq était dans la précarité au point de postposer ses soins de santé pour des raisons financières.

Au-delà de la question de l'accessibilité, les maisons médicales doivent avoir les moyens de participer aux objectifs communs et de les partager avec les pouvoirs publics. Ces objectifs doivent être centrés sur l'efficacité, la qualité des soins, la prévention et la promotion de la santé.

Par ailleurs, notre démocratie s'est construite aussi sur le principe de la défense du plus faible. Notre société réclame plus d'humanité, plus de protection, plus d'environnement social. La question de l'accueil et du soutien des personnes handicapées et de leurs familles sera une préoccupation majeure, aux yeux du cdH, pour tous les membres du Collège et du gouvernement qui auront de près ou de loin un lien avec ce public particulier. Qui dit personne handicapée dit aussi hébergement et donc droit au logement.

Durant toute la campagne électorale, tous les partis ici présents se sont engagés pour que des solutions soient dégagées en faveur des personnes handicapées et de leurs familles. Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors des réunions qui ont précédé la conclusion de ces négociations, les quatre formations politiques francophones ont pris ces engagements et il n'est pas l'heure d'y renoncer. Au contraire!

Aux personnes handicapées, nous devons assurer le bénéfice effectif des droits reconnus à tout citoyen comme le droit au logement auquel je faisais allusion. Nous nous réjouissons bien évidemment de l'engagement pris collectivement de financer 113 places supplémentaires. N'oublions pas qu'elles n'existent toujours pas. Nous parlons de places supplémentaires parce que la situation antérieure était fort déficitaire. Ces 113 places affectées prioritairement aux personnes en situation de grande

dépendance devraient être réalisées d'ici 2012. Nous pouvons répéter qu'il est grand temps de respecter nos engagements dans ce domaine et que nous serons encore loin du compte si nous voulons satisfaire toutes les attentes.

Alors très clairement, au nom du cdH, comme nous l'avons souligné lors d'un débat sur les crèches avec le ministre-président au cours de la précédente législature, nous rappelons qu'il est temps de ruser positivement avec nos compétences afin de combiner des interventions régionales, communautaires et fédérales au bénéfice des personnes les plus lourdement handicapées. Nous l'avons fait et nous le ferons certainement encore dans des domaines comme la création de classes d'enseignement fondamental. Chacun dispose de ses compétences mais le citoyen n'admettrait aucune explication de plomberie institutionnelle pour expliquer l'inefficacité de notre action.

Quand un artiste entre en scène aux Francofolies, que ce soit Julien Clerc, Maxime Le Forestier ou BaliMurphy, il ne lui sert à rien d'expliquer le temps mis pour sa répétition, son achat de guitare à crédit, le mauvais réglage du micro et le fait qu'il pourra sans doute donner un concert le lendemain. Un artiste donne et le public reçoit sans besoin d'explication technique. Arrêtons nous aussi d'expliquer pourquoi les réformes ne marchent pas mais agissons pour que tout aille mieux demain, au moins dans ce domaine.

Par ailleurs, nous savons que la crise financière actuelle touche également un domaine sensible, celui des entreprises de travail adapté (ETA). Le cdH reste très attentif à ce secteur particulier. Il s'agit d'un secteur d'emploi important et spécifique sans lequel près de 1.800 personnes auraient du mal à trouver un autre travail. Nous devons réfléchir à l'avenir des ETA. Au niveau fédéral, quelques mesures ont été prises pour faire face à la crise comme l'indexation des bas salaires et l'augmentation de la dispense de versement de précompte professionnel. Ces mesures ont été prises compte tenu non seulement de la crise mais aussi de la concurrence auxquelles les ETA font face. Nous devons aussi les soutenir.

Une autre priorité clairement identifiée concerne les enfants et les jeunes de notre Région. Outre les crèches et les écoles, la Commission communautaire française entend être un des moteurs d'un plan enfance-jeunesse pour les 0-25 ans ambitieux. De cette manière, nous répondrons à des besoins criants dès aujourd'hui au niveau local et tenterons d'anticiper le boom démographique annoncé par le Bureau du plan.

Nous partageons ainsi le pari avec la Région et la Communauté française d'un investissement majeur pour l'avenir de Bruxelles et des Bruxellois en veillant, je le répète, à combiner nos compétences avec celles des autres entités.

A l'égard des adultes peu ou pas scolarisés, l'alphabétisation à Bruxelles doit être considérée comme un outil de lutte contre la précarisation et pour un meilleur accès aux services et à la démocratie. Fonctionner dans une ville capitale de l'Union européenne où les compétences de lecture, écriture et calcul paraissent de toute évidence acquises par tout le monde n'est pas facile pour un analphabète. Cet obstacle coûte cher humainement, socialement et, in fine, politiquement pour la démocratie.

Nous plaçons pour un niveau d'alphabétisation élevé, ne serait-ce également que pour des besoins d'intégration économique avec des procédures de suivi et d'évaluation.

L'accord prévoit également la mise en place d'une coordination régionale de la politique d'accueil des primo-arrivants organisée au sein de la conférence interministérielle social-santé bruxelloise. La mise en place d'un bureau d'accueil pour les

primo-arrivants est une première du côté francophone. Jusqu'à présent, les francophones avaient préféré un accueil via des associations et des services spécialisés plutôt que dans le cadre d'une entrée unique. En procédant de la sorte, la Commission communautaire française se saisit pour la première fois de manière claire de sa compétence en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrées. Certes, elle l'avait toujours fait mais via d'autres programmes. Le fait que cette politique soit enfin identifiée comme telle dans un accord de gouvernement est une bonne chose et qu'elle soit traitée à travers une conférence interministérielle bruxelloise suggère qu'elle sera gérée de manière transversale, ce qui est beaucoup plus cohérent.

Parmi les compétences de la Commission communautaire française, je voudrais aussi insister sur le volet "tourisme" de cet accord de majorité. Le tourisme représente un vivier de développement économique et un gisement d'emplois. A cet égard, il faut se préparer à une reprise du tourisme sur le territoire bruxellois une fois que la crise aura été "amadouée". Les pouvoirs publics doivent y investir massivement. Bruxelles dispose d'atouts exceptionnels, à savoir sa fonction de capitale européenne doit en faire un "must" pour les 500 millions d'Européens. Je me rappelle une rencontre avec nos délégués commerciaux de WalBru notamment au cours de laquelle une de nos collègues néerlandophones que je ne nommerai pas posait la question suivante: *"Pensez-vous que l'image de Bruxelles, de la Belgique et de la Flandre, etc., se vend bien à l'étranger?"* Unanimement, nos 89 délégués ont répondu que la Belgique, la Wallonie et la Flandre ne sont pas connues mais que Bruxelles est connue et identifiée. Il faut donc développer cet atout économique et touristique.

Dans l'accord de gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, il est mentionné: *"Le transfert à la Région de la compétence en matière de tourisme actuellement dévolue aux Communautés et à la Commission communautaire française à Bruxelles (et à la Région wallonne en Wallonie) sans exclure la coopération structurelle avec les autres entités en ce qui concerne le rayonnement international de Bruxelles"*. Nous y souscrivons bien entendu. Compte tenu des institutions actuelles, cette compétence est donc appelée non pas à disparaître mais à se transformer pour fonctionner en synergie avec les aspects de tourisme économique gérés par la Région, lieu de congrès reconnu mondialement.

Enfin, le cdH se réjouit tout particulièrement de l'engagement pris de mettre en oeuvre les principes et outils de la Charte associative. En veillant à affirmer les principes devant présider aux relations entre les pouvoirs publics et les associations - entre autres en visant à simplifier et à diminuer la charge administrative des associations - nous démontrons une nouvelle fois toute l'importance que nous accordons au secteur associatif mais aussi toute la maturité d'un pouvoir public capable de reconnaître et de respecter des partenaires indispensables.

Toujours attentif au secteur du non-marchand ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui y travaillent avec passion et dévouement, le gouvernement a inscrit son action dans la perspective d'un rapprochement des statuts appliqués aux travailleurs du marchand de toute la Communauté française. Nous voyons-là une juste approche des choses, c'est-à-dire à travail égal, salaire égal.

Dans le même esprit, le gouvernement s'engage aujourd'hui à renforcer et à dynamiser le rôle de son administration. C'est un défi que nous allons devoir relever également pour partie au niveau régional, voire à l'échelon local.

Je note tout particulièrement la volonté du gouvernement de mettre en place un plan de développement de l'administration qui

portera sur une optimisation des procédures internes, une volonté de collaboration accrue avec les administrations d'autres entités et un renforcement des compétences des agents ainsi que de la mise en oeuvre d'un plan informatique.

Voilà, Chers Collègues, le regard que le cdH porte sur cet accord de majorité, sur la déclaration de politique générale et les perspectives qui s'en dégagent. Cet accord de majorité a le mérite de ne pas sous-estimer le poids des contraintes, la plus importante étant le budget étroit de la Commission communautaire française. Malgré cette difficulté et grâce à une volonté - largement partagée entre francophones de ce pays mais aussi avec toutes les forces vives bruxelloises - d'instaurer des collaborations et des synergies efficaces, la Commission communautaire française s'engage à pérenniser et à renforcer les politiques du coeur qui sont les siennes et le cdH s'y engage à ses côtés.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Didier Gosuin.

M. Didier Gosuin (MR).- Je vais intervenir sur la problématique des personnes handicapées et plus particulièrement sur les places d'accueil pour les personnes handicapées de grande dépendance.

Je souscris au texte de la déclaration qui porte un regard positif sur le handicap et sur l'idée d'inclusion. Les quatre partis ont arrêté une position commune en cette matière et je me réjouis de la retrouver dans les intentions du gouvernement. Cependant, avoir un regard positif ou parler d'inclusion n'a de sens que si ces personnes handicapées trouvent enfin un toit. Nous sommes très attentifs aux sans-abri valides, nous devrons l'être également aux personnes handicapées qui, devenues adultes, se retrouvent sans toit. Je prends acte du fait que durant cette législature, on procédera à l'ouverture des centres Espace qui sont prévus depuis de très nombreuses années. Dans les cinq ans qui viennent, nous pouvons donc espérer voir se concrétiser cet engagement.

J'estime qu'un des points de la déclaration est en deçà des engagements pris par les quatre partis représentés par M. Riguelle, Mmes Saïdi, Braeckman et moi-même. Nous nous étions demandé pourquoi limiter le logement des personnes handicapées à des problèmes d'accueil. Il s'agit de logement et le droit au logement est une compétence régionale. C'est donc la Région qui doit assumer cette mission.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- C'est repris in extenso.

M. Didier Gosuin (MR).- Je souhaiterais entendre un engagement très précis, celui que des projets de logements pour les personnes handicapées vont être initiés à partir des budgets régionaux. Si cela est dit, vu les marges budgétaires, rencontrer ce défi ne posera aucun problème. Je voudrais donc entendre le ministre-président, qui est également secrétaire d'Etat régional en charge du Logement, dire très clairement que la Région consacrera des moyens budgétaires à la construction de logements pour les personnes handicapées. Les politiques communautaires entreront ensuite en jeu pour l'accueil et l'accompagnement qui relèvent de leurs compétences.

De même - mais cela, je ne l'ai pas vu dans l'accord - nous avons tous ensemble voté une proposition d'ordonnance que j'ai initiée et qui a été cosignée par l'ensemble des partis démocratiques visant la politique d'aménagement du territoire. En effet, il ne suffit pas de dire qu'on va construire, il faut aussi savoir où. L'accord sur Berchem par exemple n'a pas été simple. Il a été le résultat d'une négociation de Communauté à Communauté.

M. Joël Riguelle (cdH).- Ce n'était pas la faute de la commune.

M. Didier Gosuin (MR).- Bien entendu. Je dis juste qu'il n'a pas été simple.

J'avais fait passer cette idée, en termes de politique d'aménagement du territoire, que dorénavant, dans les grands projets en gestation à la Région - Delta, Josaphat, Gare de l'Ouest, Schaerbeek-Formation, Tour et Taxis, etc. - on affecte 1.000 m² au sol à des logements pour personnes handicapées. Il s'agit d'ensembles importants - 30 ha pour Delta par exemple - sur lesquels le pouvoir public a une maîtrise. A l'époque, j'avais formulé cette proposition dans le détail. On m'avait répondu que le détail n'était pas nécessaire pour une proposition d'ordonnance puisque le gouvernement allait prendre des arrêtés. Et nous avons tous voté cette proposition d'ordonnance sans doute pour me faire plaisir mais jamais aucun arrêté n'a été pris par le gouvernement. Ainsi, il ne s'agit plus aujourd'hui que d'une option pieuse qui ne peut être transposée sur des zones prioritaires et déterminées.

Je voudrais donc entendre le ministre-président nous dire que ces arrêtés seront effectivement et rapidement pris et qu'on s'engage à déterminer pour l'avenir, en plus des 113 places, des solutions dans toutes ces zones où les pouvoirs publics ont la maîtrise. Nous devons aussi nous engager à respecter la proposition d'ordonnance que nous avons votée. On saura ainsi qu'en des lieux définis de la ville, il y a du terrain pour construire des logements pour personnes handicapées. J'espère entendre de la bouche du ministre-président qu'ils seront financés par le budget régional Logement. En effet, il ne s'agit pas d'une politique d'accueil mais d'abord d'un droit au logement!

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibe.

Mme Fatoumata Sidibe (MR).- Je me réjouis de me retrouver parmi vous et de prendre pour la première fois la parole au sein de cet hémicycle. Mon intervention portera sur les politiques de promotion de l'égalité hommes/femmes et sur la cohésion sociale.

La déclaration gouvernementale régionale bruxelloise accorde une attention particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes comme enjeu pour la démocratie et pour l'économie de notre pays mais aussi comme combat contre l'exclusion sociale. Comme vous l'indiquez dans l'accord de majorité de la Commission communautaire française, *"la cohésion sociale concerne notamment la problématique du genre, et plus particulièrement de la mixité, de l'émancipation et de l'égalité hommes-femmes"*. Cependant, certains points concernant cette politique ne sont pas abordés dans l'accord mais doivent néanmoins retenir votre attention au cours de cette législature.

Je suis bien consciente du fait que la Commission communautaire française est confrontée à un sous-financement structurel. Les politiques en matière de cohésion sociale imposeront donc des choix budgétaires. En matière de promotion de l'égalité hommes/femmes, les femmes d'Occident ont parcouru un long chemin et amélioré considérablement leurs conditions de vie. N'oublions pas que la lutte pour l'émancipation a été une lente progression vers la liberté. Cependant, cette évolution se heurte encore à des obstacles, à des retours en arrière qui fragilisent les acquis des femmes et constituent aujourd'hui une menace pour leurs droits.

Si, depuis quelques décennies, les femmes disposent plus librement de leur corps, actuellement, certaines d'entre elles sont soumises ou susceptibles d'être soumises à des restrictions relevant de certaines traditions et pratiques culturelles ou supposées religieuses. Ce faisant, on en revient au degré zéro des revendications des années 70, à savoir le droit de disposer de son

corps. Ces remises en question doivent nous préoccuper et nous inquiéter et demandent des décisions fermes de notre part.

En effet, sans préjuger du libre choix de quelques-unes, nombreuses sont les femmes qui ne veulent pas de compromis, qui veulent dire "non" à l'oppression, à la saisie de leurs droits. J'estime qu'il est de notre devoir de veiller à aider et accompagner toutes celles qui veulent jouir de nos libertés, se battre pour leur égalité, se libérer du carcan des traditions, de l'oppression, des pressions de certains membres de leur communauté. J'insiste également sur le fait que la remise en question de la mixité doit être reconnue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une régression inacceptable du statut de la femme.

Cependant, il faut être clair. La lutte pour l'égalité des sexes n'est pas une offensive contre la culture ou les croyances religieuses. Mais invoquer, comme le font certains, les valeurs d'ouverture et de tolérance, le droit à la liberté pour imposer au sein de leur propre communauté des restrictions aux principes d'égalité et de liberté pour leurs membres est un abus inacceptable que nous devons rejeter. L'accepter reviendrait à dire que les droits humains ne valent pas pour une fraction de l'humanité.

La liberté a des limites, elle ne peut être invoquée pour restreindre les droits individuels de certaines catégories de personnes. Soyons vigilants pour éviter qu'une liberté non balisée n'instaure la loi du plus vagissant, du plus fort, du plus manipulateur et n'impose celle du silence aux faibles, aux opprimés, aux vulnérables.

Assurément, nous devons promouvoir un cadre légal qui permettrait aux individus de déployer leurs spécificités culturelles et religieuses mais nous devons aussi combattre les extrémismes, les discriminations, les replis identitaires et communautaristes qui empêchent les citoyennes de s'épanouir et de participer de manière responsable à la vie de la société.

L'évolution démographique, culturelle et culturelle de la Région de Bruxelles-Capitale est une réalité qui constitue un défi majeur pour l'avenir et un nouvel enjeu du vivre ensemble. La gestion démocratique de cette diversité culturelle croissante doit être une priorité pour le pouvoir politique. Celui-ci doit être attentif au risque pernicieux d'une dérive vers une société fractionnée où les individus évolueraient dans des communautés distinctes, une société où coexisteraient des communautés aux droits et devoirs différenciés, reliées entre elles par une méconnaissance mutuelle. Une telle situation porterait en elle le germe de tensions et de conflits.

Non, notre choix doit être orienté vers une société ouverte basée sur des principes démocratiques, profitable à tous et qui privilégiera l'intégration de tous les individus jouissant du plein respect des droits fondamentaux. Pour cela, il convient de prendre des mesures proactives, structurées et amplement partagées visant à fixer un nouveau contrat social et à définir un nouveau vivre ensemble démocratique dans une cité laïque au sein de laquelle chaque citoyenne et chaque citoyen, sans exclusive, quels que soit leur origine, culture, classe sociale, langue, choix sexuel, pensée philosophique, croyance ou incroyance, peuvent vivre ensemble pacifiquement dans le respect et l'égalité des droits et devoirs démocratiques.

La remise en question de ces libertés par certains, à titre individuel ou collectif, au nom de leur droit à la différence ou de l'exception culturelle, peut être source de dérives dont les conséquences méritent d'être étudiées avec attention. A ce titre, nous souhaitons que les assises de l'interculturalité qui seront organisées par le gouvernement fédéral et auquel participera la Commission communautaire française abordent sans langue de

bois et sans tabou les vrais défis qui se posent et formulent des propositions concrètes.

Pour assurer la cohésion sociale, une attention particulière devra être réservée au développement de certains quartiers défavorisés et à la situation des femmes, des jeunes et des enfants. Un programme politique complet est essentiel. Il devra incorporer les multiples facettes de l'enseignement, de la mise au travail, du cadre de vie, de l'offre de logement, de la santé, de l'interculturalité fondée sur des principes d'égalité, de non-discrimination et de respect qui doivent bénéficier à tous les habitants de ces quartiers.

La cohésion sociale suppose également une politique d'accueil des primo-arrivants. J'aimerais insister sur le fait que des populations qui résident depuis de nombreuses années à Bruxelles présentent des caractéristiques de primo-arrivants dans la mesure où elles ne sont pas alphabétisées et ne parlent pas le français.

Au chapitre du planning familial, je me réjouis de lire dans la déclaration gouvernementale qu'il faut pérenniser les mesures de double protection (pilule et préservatif) et de distribution de pilule du lendemain dans un souci de prévention et qu'il importe de garantir l'accès à l'interruption volontaire de grossesse. Si, depuis 2007, la Région de Bruxelles-Capitale octroie des subsides aux centres de planning familial afin de dispenser gratuitement la pilule du lendemain, la première plaquette de pilules contraceptives ainsi que des préservatifs, il conviendrait de rendre structurelles ces mesures qui dépendent de l'initiative du secrétaire d'Etat aux Affaires sociales et à la Famille.

De plus, ces mesures deviennent davantage nécessaires compte tenu de la paupérisation d'une large frange de la population.

Nous prenons acte du fait qu'un soutien particulier sera prévu par les centres agissant en milieu scolaire et dans le secteur de la jeunesse et du fait que le Collège continuera à soutenir le projet "Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle" (EVRAS).

J'attire cependant votre attention sur la nécessité d'une politique ambitieuse qui établit, en matière d'éducation sexuelle et affective, une couverture optimale de l'ensemble des réseaux et des types d'enseignement. En particulier, il faut prévoir des moyens supplémentaires pour les centres de planning familial qui éprouvent de grandes difficultés à répondre à toutes les demandes d'animations et d'activités de prévention dans ce domaine.

J'espère que cette législature rencontrera les attentes de ceux qui vous ont accordé leur confiance. Pour ma part, je continuerai à être attentive à ces questions et je souhaite que dans sa réponse, le gouvernement développe les pistes d'actions qu'il compte mener et nous précise les moyens budgétaires ainsi que le délai dans lequel ces politiques particulières seront développées.

(Applaudissements sur divers bancs)

Mme la Présidente.- Félicitations pour ce premier discours de parlementaire bien engagé.

La séance plénière est suspendue à 11h25.

Séance plénière: après-midi

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est reprise à 14h43.

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

COMMUNICATIONS

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

Mme la Présidente.- Mme la Présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que celui-ci ainsi que l'Assemblée régionale de la Commission communautaire commune se sont constitués en leurs séances du jeudi 16 juillet 2009.

NOMINATION DES COMMISSIONS

Mme la Présidente.- Conformément à l'article 15 du Règlement, lors de tout renouvellement de l'Assemblée, il est procédé à la nomination des commissions permanentes.

Le nombre et la dénomination des commissions permanentes ainsi que leurs attributions en rapport avec les compétences de l'Assemblée sont fixés par le président de l'Assemblée après avis du Bureau élargi.

Le Bureau élargi se réunira avant la rentrée parlementaire et il sera fait état des commissions mises en place lors de notre plus prochaine séance plénière.

Les groupes politiques auront alors le temps nécessaire pour communiquer la liste des membres de chacune d'entre elles.

DÉCLARATION-PROGRAMME DU COLLÈGE

DÉBAT PUBLIC (SUITE)

Mme la Présidente.- La parole est au gouvernement pour répondre aux interventions des membres du Parlement.

La parole est à M. Christos Doulkeridis, ministre-président.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Je commencerai par remercier les intervenants de ce matin quelle que soit leur appartenance politique. Je remercie en particulier l'opposition qui a manifesté d'emblée son souci d'être constructive au sein de ce Parlement. Parfois, il s'agit de déclarations de bonnes intentions qui ne sont pas suivies d'effets. Je dois reconnaître que ce ne fut pas le cas et je salue votre cohérence. Vous avez émis des remarques que je juge très positives et qui rejoignent d'ailleurs des constats que nous posons conjointement sur les compétences de ce Parlement.

Je sais que nous appartenons à une institution peut-être mal connue, Monsieur Riguelle. Lorsque j'étais président de ce Parlement, je me suis d'ailleurs évertué à expliquer le rôle de la Commission communautaire française. Nous avons même changé son nom afin de le rendre plus explicite. En tout état de cause, cette situation témoigne de ce que le morcellement des

compétences dans notre pays rend certaines institutions peu lisibles. Il n'empêche que même si elle est peu connue, même si elle est un "petit poucet", Madame Mouzon, notre institution assume des compétences essentielles pour les Bruxellois. Et c'est bien ce qui transparait dans les interventions de chacun, qu'elles émanent de l'opposition ou de la majorité.

Ces compétences touchent à des politiques aussi importantes que celle des personnes handicapées ou de la formation professionnelle et ce, dans un climat de crise économique. Celle-ci amplifie les difficultés que rencontraient déjà les Bruxelloises et les Bruxellois pour décrocher un emploi ou pour accéder à une formation de qualité. En outre, certains parmi vous n'ont pas manqué de rappeler le lien entre la situation sociale vécue dans certains quartiers et la santé physique ou mentale des personnes concernées.

La cohésion sociale est un élément essentiel dans une ville-région comme Bruxelles. Certains d'entre vous ont souligné le défi que représentait l'interculturalité, laquelle n'est pas une mode et ne sera pas obtenue de manière automatique. Le repli sur soi est une menace pour notre Région et il faut donc mener des politiques adaptées notamment à notre initiative. Les compétences de notre Parlement dans ce domaine sont donc essentielles pour les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il y a une convergence sur l'importance de nos institutions et malgré le découpage institutionnel dont nous héritons et auquel nous avons tous participé à un moment ou à un autre sur la nécessité de ne pas démissionner face à certains enjeux sous prétexte que la solution ne dépend pas totalement de nous. Dans un pays comme la Belgique, il est du devoir des responsables politiques de ne pas se retrancher derrière leur institution en rejetant la responsabilité sur autrui. Je reprends à cet égard l'exemple rapporté des Francofolies ce matin par M. Riguelle.

Enseignement, accueil des personnes handicapées, logement, emploi et formation sont autant de compétences pour lesquelles nous devons nous donner les moyens de mieux collaborer avec les autres. L'ensemble de la déclaration du gouvernement exprime cette volonté de se donner les moyens dans la plupart de ses compétences de mieux collaborer avec la Région, la Communauté française et la Commission communautaire flamande. L'objectif est que nos politiques soient lancées dans la plus grande cohérence. Pour le citoyen en effet, peu importe l'institution compétente pourvu que le monde politique agisse de manière cohérente. Dans sa déclaration, le gouvernement confirme donc cette volonté. Il agira en ce sens avec l'ensemble des autres acteurs.

De ce point de vue, le fait d'avoir des majorités identiques tant à Bruxelles qu'en Wallonie et en Communauté française donne sans doute une nouvelle responsabilité aux partis qui forment cette majorité. En effet, pour la première fois, les trois partis qui composent ces majorités ont comme objectif de travailler sur des socles communs et ont la volonté d'associer des ministres des deux Régions au Gouvernement de la Communauté française.

Cette occasion doit absolument être saisie pour approfondir un certain nombre de synergies et pour mener des politiques communes plus cohérentes ainsi que pour affronter ensemble

l'un des enjeux les plus importants, à savoir la question budgétaire. Vous l'avez évidemment souligné en reconnaissant que la déclaration qui vous avait été présentée ne faisait pas mystère de cet obstacle. Il est évident que l'une des premières préoccupations de ce gouvernement sera d'assurer la viabilité des politiques menées. Si le terme durable a été utilisé de nombreuses fois, Madame Schepmans, c'est bien pour que les politiques que nous menons puissent continuer à être menées en renforçant leur qualité. La question des budgets est donc une question essentielle.

Des discussions ont été entamées avec les Wallons dans le cadre d'une solidarité intrafrancophone. Certains ont évoqué la piste de la clé 25%-75%, en remplacement de la clé 23%-77%. Elle avait d'ailleurs été proposée par votre groupe, Madame Schepmans, lors de la précédente législature. Il faudra avancer sur ce type de piste. Que ce soit celle-là ou une autre, l'important est que la piste choisie ait le même impact et qu'elle nous permette de faire face au sous-financement structurel de notre institution.

Je rappelle que la Communauté française connaît également des difficultés budgétaires extrêmement importantes. Nous le savons bien puisqu'une partie d'entre nous se retrouve à discuter de la situation budgétaire au Parlement de la Communauté française. Si la situation budgétaire de la Communauté française est difficile, celles de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale le sont également.

La Commission communautaire française est dans la situation que nous connaissons. Dans sa misère, l'avantage, c'est que les montants des déficits comparés à l'ensemble des budgets de la Commission communautaire française sont extrêmement importants mais que comparés à l'ensemble des déficits des assemblées francophones, ils paraissent relativement peu importants. Il faut travailler sur le plan de la solidarité et notre objectif est de proposer le plus rapidement possible un plan de refinancement structurel qui puisse être négocié avec les Wallons dans le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je reviendrai sur cette question assez rapidement puisque cet enjeu conditionne une partie des politiques contenues dans cet accord. Tout comme le gouvernement précédent, nous devrons par ailleurs faire preuve de créativité pour à la fois continuer à mener les politiques qui sont les nôtres et mettre des accents nouveaux sur les nouveaux défis qui nous attendent.

Dans la composition du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a, contrairement à la précédente législature, des ministres communs. C'est un élément extrêmement important qui doit être souligné et doit aider à aller dans ce sens tant pour les questions budgétaires que pour les politiques menées. Nous devons être plus efficaces dans les processus que nous mettons en place ici à Bruxelles mais il convient aussi d'améliorer l'offre de formation existante et l'offre d'enseignement obligatoire organisé par la Communauté française. C'est une responsabilité partagée avec les Wallons et il faut souligner le rôle des Bruxellois au sein du Gouvernement et du Parlement. Les parlementaires de cette Assemblée qui se retrouveront au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles joueront un rôle essentiel, celui de s'assurer que les politiques déterminées par la Fédération tiennent davantage compte des politiques menées sur notre territoire. Le dialogue doit être organisé, intensifié même. C'est d'abord la responsabilité du gouvernement mais aussi, dans une logique de coopération et de dialogue, celle des parlementaires.

La ministre qui siègera dans les deux gouvernements a l'avantage d'avoir aussi été ministre du Budget de ce Parlement.

Elle en connaît donc particulièrement bien la situation budgétaire et relatera à son tour, comme nous en tant qu'institution, cette préoccupation auprès de nos partenaires du périmètre francophone.

Mme Schepmans a également parlé de Beliris, soulignant l'importance pour la Commission communautaire française de pouvoir travailler avec les moyens octroyés dans le cadre de cette politique. Il y a déjà eu quelques pas dans cette direction notamment en ce qui concerne la politique du Tourisme, avec le centre d'hébergement pour jeunes planifié lors de la précédente législature et les efforts faits pour mener à bien le projet de maison pour personnes handicapées de la rue du Méridien. Il faudra encore intensifier la volonté d'utiliser ces moyens.

Pour éviter tout problème de schizophrénie entre nos différentes casquettes - nous sommes aussi ministres ou députés à la Région - une réflexion devra avoir lieu sur le thème suivant: que fait-on de Beliris avec une solidarité beaucoup plus globale et quels types de projets faut-il faire porter par ce budget qui vient de l'Etat fédéral? S'agit-il de grands projets, de projets d'infrastructure, de projets qui soulagent les budgets de la Région et de la Commission communautaire française? Nous nous inscrirons là dans une réflexion plus globale sous la double casquette Commission communautaire française et Région avec les solidarités qui devront inévitablement exister entre elles. Je retiens donc cette suggestion.

La formation professionnelle dont plusieurs d'entre vous ont parlé est l'un de nos défis les plus importants. La crise économique ne fait qu'accentuer les difficultés de notre Région. On a parlé de cohérence. La première des choses à faire à ce propos est de mieux travailler avec la politique d'enseignement menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'envisager sous cet angle les plans stratégiques en matière de formation, d'emploi et d'enseignement. La notion de "bassin de vie" qui se retrouve dans la déclaration de la Communauté française doit être mise en place en concertation avec notre institution et les Bruxellois. L'offre d'enseignement de la Communauté française doit pouvoir davantage répondre aux préoccupations de nos habitants.

L'apprentissage des langues, en particulier du français langue étrangère et du néerlandais comme deuxième langue nationale, constitue un défi extrêmement important. Il est donc essentiel que le dialogue qui se nouera avec la Communauté française puisse davantage tenir compte de cette situation.

La deuxième cohérence concerne les Régions. Vous avez fait le reproche que la cohérence ne va pas jusqu'à faire en sorte que le même ministre porte la compétence de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. M. Benoît Cereixhe tient à remercier le groupe MR pour tant de sollicitude puisque, m'ayant fait le même reproche concernant le tourisme, il voulait sans doute l'encourager à détenir beaucoup de compétences et cela lui a fait très plaisir.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Ce n'est pas M. Benoît Cereixhe qui est visé, je vous assure ...

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Je vous disais simplement que cela lui faisait plaisir qu'on puisse considérer que ses compétences pouvaient être regroupées! A moins que vous ne pensiez qu'au niveau régional, le ministre en charge du Tourisme devrait également être compétent pour l'Economie et l'Emploi ...

Mme Françoise Schepmans (MR).- Pour le moment, le tourisme est toujours une compétence de la Commission communautaire française.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Quoi qu'il en soit, si cette cohérence n'est pas réalisée sous cette législature, d'autres cohérences fonctionnelles auront lieu et seront renforcées.

Il y a de facto la mise en oeuvre dans ce cadre d'un plan stratégique de formation Commission communautaire française coordonné à l'alliance emploi-environnement. C'est également important car cela constitue l'un des défis de cette législature. Le fait de miser sur un accord emploi-environnement est soutenu par tous les groupes politiques car cela démontre que même dans un contexte de crise économique, on peut investir dans un secteur où l'on peut à la fois apporter des réponses en termes de défi sociétal - la réduction de la pollution - soutenir l'économie et créer de l'emploi.

Si l'on veut relever ce défi et faire en sorte qu'en matière de création d'emploi, ce soient nos jeunes et nos adultes bruxellois qui profitent des emplois créés dans ce secteur, il faut que la synergie entre cette alliance emploi-environnement et le plan de formation professionnelle soit la plus forte possible.

Vous avez également relevé le renforcement du dialogue entre les secteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi. Cela pourra se faire via un accord de coopération qui reconnaît la commission consultative Formation-Emploi-Enseignement comme organe consultatif.

J'en arrive au renforcement et à l'institutionnalisation importante de la collaboration entre Actiris et Bruxelles Formation. Nous revenons régulièrement sur cet élément. Au-delà des ministres, les institutions doivent surtout pouvoir mieux collaborer d'un point de vue fonctionnel. C'est pourquoi l'accord du gouvernement se donne les balises pour travailler en ce sens.

D'autre part, nous observons la volonté de faire en sorte que Bruxelles Formation soit dotée d'un véritable contrat de gestion qui aille au-delà du plan stratégique actuel. Après une analyse et une réflexion de fond sur les enjeux et les nouveaux besoins de formation, l'objectif de ce gouvernement est de conclure un contrat de gestion ayant la mi-2010 comme échéance, soit dans environ un an.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Vu l'urgence des problèmes, c'est long. Un an, c'est un cinquième de la législature.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Madame, nous nous donnons un an pour travailler à ce contrat de gestion. Cela ne veut pas dire que Bruxelles Formation ne peut pas travailler. Elle doit continuer à suivre son plan stratégique. Nous avons bien indiqué les nouvelles inductions que Bruxelles Formation doit prendre mais pour le contrat de gestion, il n'est pas déraisonnable qu'un an soit consacré aux discussions avant l'aboutissement et la conclusion de ce plan.

Il a aussi été question de l'offre de formation pour les chômeurs infraqualifiés, un des enjeux importants de notre Région. L'offre de formation a augmenté de 35% sous l'ancienne législature. Le gouvernement poursuivra cet effort d'autant que nous constatons un taux de 65% de mises à l'emploi après de telles formations. En matière de sensibilisation, Carrefour-Formation reçoit plus de 30.000 personnes par an. La base de données sur internet est consultée par plus de 300.000

personnes par an. Afin d'envisager une meilleure adéquation entre le monde professionnel et l'offre de formations, le gouvernement renforcera les lieux de contact entre les participants et les secteurs professionnels.

Dans le cadre de ces discussions sur la formation professionnelle, un point cohérent par rapport à une politique menée au niveau régional concerne les contrats de projet professionnel et le caractère obligatoire des publics de moins de 25 ans. Madame Herscovici, vous êtes intervenue sur ce point en ciblant bien l'enjeu. Comme l'indique clairement notre déclaration gouvernementale en tant qu'objectif, il en est de la responsabilité de notre institution de faire en sorte qu'en cas de signature au niveau régional d'un contrat de projet professionnel, les formations à destination de ce public doivent aussi être renforcées.

Je pense partager avec vous l'analyse suivante. Pour que le caractère obligatoire du contrat de projet professionnel, contesté par certains, ne soit pas d'abord considéré comme une source d'exclusion mais comme source de soutien, d'aide et de tremplin, c'est une question de qualité des formations distillées notamment par notre institution afin que les jeunes ressentent plus le coup de pouce que le coup de pied vers l'exclusion. Il s'agit d'une responsabilité, d'une attention particulière à observer par notre Parlement. Les jeunes doivent comprendre que notre gouvernement, à travers l'obligation du contrat de projet professionnel pour les moins de 25 ans, tient à constituer un soutien à la recherche d'un emploi. A nous de nous y montrer attentifs.

Madame Schepmans, vous avez parlé aussi d'enseignement et je rappelle la nécessaire concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réussir ce défi. Vous avez cité le taux de 30% de jeunes abandonnant leur scolarité. Ce chiffre n'est pas propre à l'offre d'enseignement organisé par la Commission communautaire française mais tout à fait général. Je répète que nous devons relever ce défi avec la Communauté française. Nous devons renforcer nos synergies au sein du gouvernement avec la Communauté française. J'attire l'attention des députés siégeant dans les deux assemblées pour veiller à ce que la politique liée aux bassins de vie obtienne des résultats quant à l'amélioration de l'offre d'enseignement ici.

Pour la politique des personnes handicapées, je pense que chacun a dit deux choses. D'abord, les orateurs ont salué le souci du gouvernement d'apporter des réponses aux revendications portées par le secteur et qui se retrouvent très largement dans l'accord de majorité. Certes, ces réponses devront tenir compte de la situation budgétaire mais devront être aussi concrètes que possible. Ensuite, le sentiment est partagé tant par l'opposition que par les partis de la majorité que, même en atteignant ces objectifs, la situation restera très difficile. Il est donc évident que nous devons continuer à faire preuve de détermination et de créativité pour utiliser toutes les ressources possibles en vue d'améliorer cette situation.

Certains d'entre vous ont parlé du droit au logement en évoquant la politique régionale. L'accord qui vous a été présenté la semaine dernière parle bien et pour la première fois de la nécessité de produire des logements à destination des personnes handicapées dans le respect du droit au logement pour tous, y compris dans le secteur du logement social. Etant aussi en charge de la Politique de logement, je réserverai, comme vous pouvez l'imaginer, une attention toute particulière à cet objectif.

Quant aux entreprises de travail adapté (ETA), Monsieur Riguelle, vous avez rappelé votre attachement à ce secteur en soulignant l'importance. Afin de maintenir les

travailleurs au sein des ETA, le gouvernement recherchera une adaptation du système actuel des quotas et des structures de maintien pour travailleurs vieillissants seront créées. De nouvelles cellules d'adaptation favorisant l'entrée en ETA seront développées grâce à un cofinancement du Fonds social européen. Il est vrai que la crise économique et financière frappe plus particulièrement les ETA. C'est pour cette raison que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour prévoir des marchés publics qui seront réservés aux entreprises de travail adapté et des synergies avec le secteur de l'économie sociale.

Monsieur Colson, vous êtes intervenu sur plusieurs thèmes parmi lesquels le financement des coordinateurs dans le décret ambulatorio. Pour le gouvernement, il est prioritaire de reconnaître l'importance de cette fonction au sein des associations. Cette demande émane du terrain. Vous semblez dire dans votre intervention que vous entreteniez quelques doutes sur la pertinence ... Ou alors, je vous ai peut-être mal compris. Je vous en prie.

M. Michel Colson (MR).- Je vous ai demandé comment et selon quelles modalités. Je sais qu'on n'interroge pas un exécutif sur ses intentions.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Surtout quand c'est le premier jour. Je comprends votre question.

M. Michel Colson (MR).- Je n'ai pas émis de doutes, je vous demandais simplement selon quelles modalités vous alliez agir.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- D'accord.

Ces coordinateurs sont déjà financés dans certains secteurs notamment l'aide à domicile. Nous examinerons attentivement de concert avec les partenaires sociaux la situation de l'ensemble des secteurs concernés afin d'envisager progressivement le financement de la coordination.

Les modalités ne sont pas encore figées car il s'agit d'un décret voté tout à la fin de la dernière législature mais il est vraisemblable que l'un des critères pris en compte sera la taille de l'institution. Par ailleurs, nous souhaitons toujours en concertation avec le secteur créer un système de mutualisation de l'aide administrative. La volonté du gouvernement est d'avancer sans mettre à mal les finances de la Commission communautaire française ni les perspectives de nouvelles politiques.

En ce qui concerne la mise en place de conseils de résidents, le gouvernement souhaite mettre l'individu au centre des priorités et estime légitime d'étendre les lieux de rencontre tels que les conseils de participation malgré les difficultés de ces modalités.

En matière de cohésion sociale, vous êtes nombreux à avoir abordé la problématique des primo-arrivants. Je n'en sais pas plus que les informations parues dans la presse. La décision qui semble avoir été prise par l'Etat fédéral me paraît à première vue aller dans le bon sens. Cette problématique est particulièrement cruciale pour notre Région où se concentrent des personnes victimes d'exclusions multiples. Ce gouvernement a pris à bras-le-corps l'accueil des primo-arrivants.

Dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale, une des priorités fixées par le gouvernement concerne l'accueil de ces personnes. La majorité a voulu renforcer cette priorité dans l'accord 2009-2014 afin de créer plus de cohérence et plus de

synergies entre les différents acteurs tant au niveau des services communaux que des associations reconnues dans le cadre du décret. Il s'agira de développer ou de renforcer l'accompagnement des primo-arrivants, les cours d'apprentissage de la langue française et l'initiation à la citoyenneté dans la langue du primo-arrivant.

La maîtrise de la langue française est certes très importante pour les primo-arrivants mais elle l'est aussi pour des personnes qui sont ici depuis beaucoup plus longtemps. Mme Herscovici a cité l'exemple d'enfants qui accompagnent leurs parents pour leur servir d'interprète lors de leurs démarches administratives. Je vous laisse imaginer le sentiment d'impuissance que cela peut créer.

Je suis particulièrement sensible à ce problème car je me suis retrouvé dans cette situation lorsque j'étais enfant. Il est assez troublant de constater que cela continue après autant d'années de politique d'immigration dans ce pays. Il est évident que la maîtrise d'une des langues nationales a un impact important sur toutes les politiques d'insertion (emploi, logement, santé, ...). Le gouvernement prendra à coeur cette responsabilité car il ne peut rester inactif face à cette source d'exclusion pour un public de plus en plus large dans notre Région.

Mme Sidibe a soulevé la question de la confrontation d'un certain nombre de valeurs. Elle a également évoqué la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Nos politiques de cohésion sociale vont être confrontées au défi de l'interculturalité qui ne va pas de soi contrairement à la multiculturalité. La multiculturalité n'exclut pas que chacun vive de son côté, entretienne ses particularités et les valorise au nom du respect de la différence. Je ne pense pas que ce soit le modèle que nous devons privilégier.

L'interculturalité doit offrir à chacun la possibilité de respecter ses origines mais tout en acceptant que la culture est en constante évolution. Parmi les valeurs premières de notre pays inscrites au fil des années, figure celle de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il serait bon que la Communauté française ou notre institution puisse travailler sur des modules qui valorisent cette conquête de l'égalité, y compris à l'échelon international. Il s'agit d'un enjeu essentiel, de valeurs sur lesquelles nous ne pouvons transiger et pour lesquelles nous continuerons d'oeuvrer, notamment dans le cadre de la politique de cohésion sociale.

En réponse à l'intervention de Mme Sidibe sur l'égalité, je confirme que des mesures ont déjà été prises en ce sens sous l'ancienne législature et qu'elles seront renforcées par le biais de l'accord de gouvernement qui vous a été soumis. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'égalité entre femmes et hommes permettant le libre choix et l'émancipation de projets tels que la distribution de moyens de contraception, la généralisation progressive des animations d'éducation à la vie affective et sexuelle ou le sport au féminin.

Ces mesures seront poursuivies voire intensifiées en fonction des moyens de notre institution. En outre, afin de permettre le libre choix du futur conjoint, le plan d'action intitulé "Mariage et Migration" mis en place sous la législature précédente sera poursuivi de manière transversale en collaboration avec la cohésion sociale.

En matière de politique culturelle, Mme Schepmans avait émis quelques doutes quant à l'intérêt d'un plan Culture 2010-2020, estimant que la Communauté française avait déjà instauré les Etats généraux de la Culture. La Communauté française avait lancé son projet sur la base de ses compétences. Notre idée est qu'en Région de Bruxelles-Capitale, une trentaine d'acteurs

interviennent dans le domaine de la culture et ce, pratiquement sans coordination.

Il est donc temps de travailler sur un plan d'action qui réunisse l'ensemble des autorités compétentes: communes, Commissions communautaires, Communautés, Région, Europe. Il est essentiel que nous puissions rassembler ces acteurs et nous entendre sur une série d'enjeux communs. C'est en cela que le plan Culture diffère des Etats généraux de la Culture. Je me réjouis du fait que la Région et la Communauté française disent partager ce plan. Les communes seront appelées à y participer dans le respect des compétences de chacun, l'objectif étant de doter la politique culturelle d'un minimum de coordination.

En ce qui concerne le tourisme, c'est M. Riguelle, je crois, qui a évoqué les quelque 500 millions d'Européens. Il faut évidemment s'adresser prioritairement à eux. Vous avez raison de rappeler que les étrangers connaissent essentiellement Bruxelles. Les autres identités belges sont moins connues que l'identité bruxelloise.

Mme Françoise Schepmans (MR).- La Belgique est aussi connue à travers son sport et ses vedettes. On ne peut pas prétendre que la Belgique n'est pas connue dans le monde. Bruxelles est connue aussi pour ses directives européennes.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- J'ai dit "moins connue". N'ergotons pas sur ce point. Statistiquement, le nom "Bruxelles" est plus connu que le nom "Belgique". Cela ne m'empêche pas de trouver très important et respectable de promouvoir aussi l'image de la Belgique.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Rassurez-vous, je ne suis pas belgicaine!

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte de travailler à partir de ce nom connu. Malgré cela, nous devons aussi travailler à dissocier l'image de Bruxelles de celle de certaines politiques européennes qui ne sont pas toujours appréciées par les 500 millions d'Européens dont vous parliez.

L'un de nos objectifs consistera à promouvoir l'Europe des gens, des citoyens. Il faut faire en sorte que ces 500 millions d'Européens aient envie de venir visiter leur capitale. Il s'agit là d'un enjeu crucial et les secteurs concernés savent qu'il s'agit d'une source très importante qu'il faudra intégrer dans les politiques à développer dans les années à venir. Nous aurons ultérieurement l'occasion de détailler ces politiques.

J'ignore si j'ai répondu à toutes les questions. J'en ai en tout cas oublié une, celle de M. Colson qui m'a demandé si le mot "périphérie" pourtant d'origine grecque m'écorchait la bouche. Je maintiens ce qui figure dans notre déclaration. Nous prendrons toutes les initiatives permettant de rassembler les francophones de Bruxelles et de la périphérie. Peut-être préférez-vous cette formulation qui ne me dérange nullement.

Au sujet de la conférence interministérielle de politique étrangère, vous ne pouvez pas nous reprocher de demander qu'elle se réunisse. Nous ne sommes pas habilités à la réunir et nous nous engageons donc à demander qu'elle se réunisse rapidement pour que le processus de ratification progresse. Ne lisez donc pas dans notre déclaration un quelconque mépris à l'égard des francophones de la périphérie. Nous n'avons pas utilisé le terme que vous souhaitiez mais je l'emploie oralement ici et j'espère ainsi apaiser vos craintes.

Telle est donc ma réponse aux diverses interventions. Je vous remercie une nouvelle fois pour votre attitude. Nous sommes conscients de ce que le caractère positif de la déclaration est conditionné par deux éléments. Le premier est la volonté de collaborer qui dépend d'abord de nous puisque nous assumons des responsabilités diverses dans les communes, à la Région ou à la Communauté. Il dépend dès lors de nous de développer les synergies qui sont attendues. Le second élément est d'ordre budgétaire que j'ai eu l'occasion déjà d'aborder.

Sur ces deux points, je vous assure que le gouvernement sera déterminé à aboutir dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est aux membres du Parlement qui le souhaitent pour une réplique.

La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Dans la réponse du ministre-président, j'ai bien compris l'intention du Collège de travailler partout en synergie. Cela apparaît clairement dans la déclaration mais nous verrons dans les faits ce qu'il en sera. Il faudra absolument que ces synergies soient suivies d'actions. Le MR a toujours plaidé pour ce rapprochement avec la Communauté française et nous ne pouvons donc que nous réjouir du fait que désormais cette priorité soit largement partagée par tous les groupes de ce Parlement.

Il n'empêche qu'il nous faudra être vigilants car si cet intérêt pour la Commission communautaire française apparaît dans la déclaration de la Communauté française, cette dernière le manifeste à mes yeux insuffisamment. Ainsi, en ce qui concerne l'accueil et la participation des personnes d'origine étrangère, on ne fait pas du tout allusion à la Commission communautaire française dans la déclaration gouvernementale de la Communauté française. Peut-être est-ce un oubli. Nous le verrons par la suite. Il est vrai que, comparée à la situation wallonne, la situation bruxelloise est toute particulière. Il faudra rester attentif.

Je suis satisfaite du fait que vous constatiez que depuis des années, il y a une absence de politique publique d'intégration, de participation et de cohabitation à l'égard des personnes d'origine étrangère. Tous les partis en portent la responsabilité et cela concerne tant les nouveaux arrivants que les personnes qui vivent sur le territoire bruxellois depuis de nombreuses années mais qui ne participent pas à la vie sociale et culturelle de leur quartier ou de leur ville.

Concernant le budget, il est vrai qu'aujourd'hui, la Communauté française Wallonie-Bruxelles connaît elle aussi des difficultés financières. Il en va de même pour la Région wallonne. Dans votre déclaration, vous constatez que l'on n'a pas profité des années financièrement plus favorables pour exiger une nouvelle répartition de la clé 75%-25%, telle que le MR l'a demandée. Nous retrouvons aujourd'hui la même majorité à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire française. Nous pourrions considérer qu'il s'agit d'une législature ratée à cet égard puisque cette demande a été formulée dès 2004 ou début 2005.

Quant au plan de refinancement structurel partiel, nous ne souhaitons pas qu'il s'agisse d'un nouveau monstre du Loch Ness dont on parle mais qui n'apparaît jamais.

Enfin, en ce qui concerne les doubles casquettes, vous avez dit que Mme Huytebroeck pourrait mettre à profit ses anciennes fonctions de ministre en charge du Budget de la Commission communautaire française pour connaître les dossiers à la Communauté française. Il n'empêche, nous pensons que le ministre en charge du Budget aurait très bien pu s'en charger lui-même. Vous considérez que les conférences interministérielles seront une manière de compenser et d'assurer la participation effective de la Commission communautaire française aux politiques de la Communauté française. Cette procédure est cependant plus lourde et son résultat se révèle toujours aléatoire.

Concernant la formation, et plus particulièrement le contrat de gestion de Bruxelles Formation, nous continuons d'estimer que le délai d'une année est long. Les corrections qui peuvent être apportées à la gestion actuelle sont largement connues de tous les acteurs impliqués qui souhaitent une augmentation qualitative et quantitative des formations. Il convient aussi de rappeler que moins de la moitié des chômeurs et des personnes demandeuses d'emploi suivent une formation. Il faudra donc développer une politique entre Actiris et Bruxelles Formation pour inciter les demandeurs d'emploi à s'informer à propos des offres disponibles.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, nous avons regretté ce matin le manque de visibilité de la Commission communautaire française. L'un des intervenants a même dit que la Commission communautaire française devait "ruser de ses compétences". Pour ma part, j'espère que, dans votre déclaration, vous n'avez pas rusé des mots. Nous verrons ce qu'il en est à partir de la rentrée.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS)- Tout est dit, Messieurs les Ministres. Il ne reste plus qu'à agir. Je vous souhaite, au nom du groupe socialiste, beaucoup de courage.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR)- Concernant la répartition des compétences au sein du Collège de la Commission communautaire française pour le domaine de la Formation, la presse affirme que "vous nous aviez bassinés sur les synergies". Le geste fort que vous auriez pu poser, vous ne l'avez cependant pas posé.

A propos des socles communs, je voudrais dire que le ministre-président a participé aux groupes de travail transversaux. Je ne suis cependant pas le seul à avoir constaté que des plumes différentes avaient rédigé le texte et que la partie "socle commun" semble être une pièce rapportée dans la déclaration gouvernementale de la Commission communautaire française. J'ai entendu des propos rassurants et je souhaiterais être encore davantage rassuré à l'avenir pour que Bruxelles n'apparaisse pas comme le dernier de la classe dans cet accord.

Je me réjouis que vous puissiez prononcer le mot "périphérie". Par rapport au renvoi et à l'appel au gouvernement fédéral et à la conférence interministérielle de politique étrangère pour définir la notion de minorités nationales, je vais cependant vous communiquer le texte d'une réponse à une question parlementaire qui a été posée à la Chambre le 8 juillet 2009. Dans cette réponse, le secrétaire d'Etat M. Chastel dit ceci: "La

conférence interministérielle de politique étrangère n'a pas encore pris de décision, notamment sur la recomposition du groupe de travail convention-cadre sur la protection des minorités nationales. Il a été demandé à la Région de Bruxelles-Capitale de régler le problème qui se pose à son niveau. En effet, la demande de la Commission communautaire française de participer au groupe de travail entraîne, selon le gouvernement fédéral, un déséquilibre linguistique au sein de la délégation bruxelloise".

Autant vous dire que se contenter de la déclaration gouvernementale de la Commission communautaire française en la matière aura forcément pour résultat d'engluier le débat au sein de cette conférence interministérielle de politique étrangère. C'est ce que je souhaite éviter. Je déposerai donc un texte de ratification de la convention-cadre en bonne et due forme.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo)- Je n'ai pas de réplique.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH)- Je remercie le ministre-président du Gouvernement pour ses réponses. Nous faisons confiance au gouvernement pour les cinq années qui viennent.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme Françoise Schepmans (MR)- Les cinq années à venir? Vous êtes présomptueux.

(Rires)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo)- Nous souhaitons bon courage au gouvernement. Notre groupe fera tout ce qu'il peut pour le soutenir avec vigilance et sans complaisance.

MOTION DE CONFIANCE DU COLLÈGE

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de confiance déposée par le Collège. Je vous en rappelle le contenu.

"Ayant entendu la déclaration-programme du Collège de la Commission communautaire française et les réponses apportées aux questions, l'Assemblée de la Commission communautaire française marque sa confiance au Collège."

*Pour le Collège,
Christos Doulkeridis, ministre-président du Collège"*

En vertu de l'article 82.5 du Règlement, la motion n'est adoptée que si la majorité des membres du Parlement y souscrit.

VOTE NOMINATIF

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur la motion de confiance.

- Il est procédé au vote.

58 membres ont pris part au vote.

C.R. N° 4 (2009)

42 membres ont voté oui.

16 membres ont voté non.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Philippe Close, Mohamed Daïf, Caroline Désir, Bea Diallo, Françoise Dupuis, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Alain Hutchinson, Anne-Sylvie Mouzon, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Olivia P'tito, Fatiha Saïdi, Freddy Thielemans, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Jean-Claude Defossé, Céline Delforge, Anne Dirix, Anne Herscovici, Zakia Khattabi, Alain Maron, Jacques Morel, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Yaron Pesztat, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Sarah Turine, Danielle Caron, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Bertin Mampaka Mankamba, Pierre Migisha, Mahinur Ozdemir, Joël Riguelle.

Ont voté non: Michel Colson, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Anne-Charlotte d'Ursel, Didier Gosuin, Cécile Jodogne, Gisèle Mandaila, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Fatoumata Sidibe, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven.

En conséquence, la motion est adoptée.

Elle sera notifiée au Collège.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance plénière est levée.

Je vous souhaite d'excellentes vacances ainsi qu'un bon travail aux membres du gouvernement et aux parlementaires qui se mettent déjà au travail.

J'aimerais remercier très vivement les services tant du Parlement francophone bruxellois que du Parlement de la

Région de Bruxelles-Capitale, en particulier les huissiers qui ne sont pas encore en vacances ainsi que le service technique.

Excellentes vacances. C'est de bon augure pour un très bon travail durant cinq ans.

(Applaudissements sur tous les bancs)

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance sur convocation.

La séance plénière est levée à 15h41.

Membres du Parlement présents à la séance:

M. Azzouzi, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, MM. Chahid, Close, Colson, Daïf, de Clippele, Defossé, Mmes de Groote, Delforge, MM. de Patoul, Désir, De Wolf, Diallo, Mme Dirix, MM. Draps, du Bus de Warnaffe, Mmes Dupuis, d'Ursel, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mme El Yousfi, MM. Fassi-Fihri, Gosuin, Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mmes Jodogne, Khattabi, M. Mampaka Mankamba, Mme Mandaila, MM. Maron, Migisha, Mme Molenberg, MM. Morel, Mouhssin, Mmes Mouzon, Nagy, M. Ouriaghli, Mme Ozdemir, M. Ozkara, Mme Payfa, MM. Pesztat, Pinxteren, Pivin, Mme P'tito, M. Riguelle, Mmes Rousseaux, Saïdi, Schepmans, Sidibe, Teitelbaum, MM. Thielemans, Tomas, Mmes Trachte, Turine, MM. Van Goidsenhoven, Vervoort.

Membres du gouvernement présents à la séance:

MM. Christos Doukeridis, Charles Picqué, Benoît Cerexhe, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir.

ANNEXE 1

GROUPES POLITIQUES
(ARTICLE 12.1 DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS)

MR

Membres:

1. BERTIEAUX Françoise
2. BROTCHI Jacques
3. COLSON Michel
4. de CLIPPELE Olivier
5. de PATOUL Serge
6. DE WOLF Vincent
7. DESTEXHE Alain
8. DRAPS Willem
9. d'URSEL Anne Charlotte
10. FRAITEUR Béatrice
11. GOSUIN Didier
12. JODOGNE Cécile
13. LEMESRE Marion
14. MANDAILA Gisèle
15. MOLENBERG Isabelle
16. PAYFA Martine
17. PERSOONS Caroline
18. PIVIN Philippe
19. ROUSSEAUX Jacqueline
20. SCHEPMANS Françoise (présidente du groupe)
21. SIDIBE Fatoumata
22. SPAAK Antoinette
23. TEITELBAUM Viviane
24. VAN GOIDSENHOVEN Gaëtan

PS

Membres:

1. AZZOUZI Mohamed
2. BOUARFA Sfia
3. CARTHE Michèle
4. CHAHID Mohammadi
5. CLOSE Philippe
6. DAIF Mohamed
7. DESIR Caroline
8. DIALLO Bea
9. DUPUIS Françoise
10. EL KTIBI Ahmed
11. EL YOUSFI Nadia
12. HUTCHINSON Alain
13. IKAZBAN Jamal
14. MOUZON Anne-Sylvie (présidente du groupe)
15. OURIAGHLI Mohamed
16. OZKARA Emin
17. P'TITO Olivia
18. SAIDI Fatiha
19. THIELEMANS Freddy
20. TOMAS Eric
21. VERVOORT Rudi

Ecolo

1. ALBISHARI Aziz
2. BRAECKMAN Dominique
3. DEFOSSE Jean-Claude
4. DELFORGE Céline
5. DIRIX Anne
6. HERSCOVICI Anne (présidente du groupe)
7. KHATTABI Zakia
8. LURQUIN Vincent
9. MARON Alain
10. MOREL Jacques
11. MOUHSSIN Ahmed
12. NAGY Marie
13. PESZTAT Yaron
14. PINXTEREN Arnaud
15. TRACHTE Barbara
16. TURINE Sarah

cdH

1. CARON Danielle
2. de GROOTE Julie
3. DOYEN Hervé
4. du BUS de WARNAFFE André
5. EL KHANNOUSS Ahmed
6. FASSI-FIHRI Hamza
7. FREMAULT Céline
8. MAMPAKA MANKAMBA Bertin
9. MIGISHA Pierre
10. OZDEMIR Mahinur
11. RIGUELLE Joël (président du groupe)

